



Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA
16 mai 2005
Montréal, Canada

La réunion est ouverte à 9h00.

1. Bienvenue, liste de présence et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à tous à cette première réunion du Conseil de fondation de 2005. Il salue les nouveaux membres : M. Caborn du Royaume-Uni; M. Queiroz du Brésil; M. Farley de la Barbade; M. Rezgui d'Algérie; Mme Said de Malaisie; M. Kurri de la commission des athlètes du CIO; M. Ctvrtlik représentant M. Alexander Popov, qui ne peut assister à la réunion; le colonel Mohammed du Nigeria; et M. Lyons d'Australie, qui représente M. Kemp.

Il souhaite également la bienvenue à quelques invités spéciaux, qui assisteront à la réunion durant un court laps de temps. Pour la première fois, le comité des sportifs se réunira à Montréal sous la présidence de M. Fetisov de Russie. Au nom des membres du Conseil de fondation, LE PRÉSIDENT le félicite de son admission la semaine précédente au « Temple de la renommée » de la Fédération internationale de hockey sur glace. Il s'agit d'un honneur mérité pour un détenteur de deux médailles olympiques d'or et d'une d'argent, champion du monde à neuf reprises, qui a également joué dans la Ligue nationale de hockey en Amérique et remporté la Coupe Stanley. Il a été au sommet de ce sport durant de nombreuses années. LE PRÉSIDENT présente également les autres membres du comité des sportifs : Mme Rania Elwani, membre du Conseil de fondation et de la commission des athlètes du CIO; Mme Jacqui Cooper, skieuse acrobatique d'Australie; M. Marcus De Freire, joueur de volley-ball du Brésil; M. Stéphane Diagana, athlète de 400 m haies de France (excusé); Mme Janet Evans, nageuse des Etats-Unis (excusée); Mme Tanja Kari, skieuse de fond de Finlande; M. Anis Lounifi, judoka de Tunisie (excusé); Mme Rosa Mota, marathonnienne du Portugal connue dans le monde entier; Mme Beckie Scott, skieuse de fond du Canada (excusée); Mme Yoko Tanabe, judoka du Japon; Mme Sarah Ulmer, cycliste de Nouvelle-Zélande. LE PRÉSIDENT leur souhaite la bienvenue à cette réunion et exprime tous ses vœux. Il rectifie la liste des membres du comité des sportifs, qui devrait comprendre également Yang Yang, patineuse de vitesse courte piste de Chine, déjà titulaire de deux médailles d'or et deux médailles d'argent et qui s'entraîne en ce moment en vue des Jeux olympiques de Turin.

Il demande à ceux qui sont présents de se souvenir que les réunions du Conseil de fondation sont publiques et que les médias peuvent y assister.

Il fait passer la liste de présence pour les membres ou les personnes présentes à titre officiel. Pour les observateurs, c'est une occasion particulière de signer.

Les membres suivants assistent à la réunion : M. Mikkelsen, vice-président de l'AMA; Mme Neill, représentant M. Owen; le Dr Mitchell, membre du CIO et président du CNO de Fidji; Mme Othman Said, représentant la Malaisie; M. Besseberg, représentant l'AOIWF; M. Krecké, ministre des sports du Luxembourg; M. Singh, membre du CIO et secrétaire général de l'Association olympique indienne; M. Walker, chef du département des Sports au Conseil de l'Europe; M. Young, représentant l'ACNO; M. Roh, directeur de la division sportive internationale, ministère de la Culture et du Tourisme, République de Corée, représentant M. Cho, directeur général du bureau des Sports au ministère de la Culture

et du Tourisme coréen; M. Kurri, représentant de la commission des athlètes du CIO; M. Shi, directeur général du département des Sports et de l'Éducation, représentant M. Shijie, vice-ministre, administration générale du Sport d'Etat, Chine; M. Rezgui, représentant M. Guidom d'Algérie; M. Ctvrtlik, représentant M. Popov de la commission des athlètes du CIO; le professeur Gerrard, président de l'Agence néo-zélandaise de lutte antidopage; le Dr Schamasch, représentant M. Aján, membre du CIO, président de la Fédération internationale d'haltérophilie; M. Mohammed, représentant le gouvernement du Nigeria; M. Kaltschmitt Lujan, membre du CIO et membre de la commission de presse du CIO; M. Farley, représentant le gouvernement de la Barbade; le professeur de Rose, président de la commission médicale du PASO; M. Queiroz, représentant le CONSUDE et le Brésil; M. Caborn, représentant le gouvernement du Royaume-Uni; M. Craven, président de l'IPC; M. Fetisov, représentant la Russie; M. Ricci Bitti, président de la Fédération internationale de tennis et membre de l'ASOIF; le professeur Ljungqvist, membre du CIO et président du comité Santé, médecine et recherche de l'AMA; Mme Elwani, membre de la commission des athlètes du CIO; M. Watanabe, directeur du bureau du Sport de compétition et de la Jeunesse, représentant M. Shionoya, vice-ministre exécutif, Éducation, Culture, Sports, Science et Technologie, Japon; M. Burns, directeur adjoint de l'ONDCP; M. Reedie, membre du CIO et président du Comité olympique de Grande-Bretagne; M. Stofile, ministre des Sports et des Loisirs, Afrique du sud; M. Lyons, directeur général remplaçant, chef de la division Arts et Sports, département de la Communication, Technologie et Arts, représentant le sénateur Rod Kemp, ministre des Arts et des Sports, Australie; M. Kasper, membre du CIO et président de la FIS; M. Larfaoui, membre du CIO et président de la FINA; M. Howman, directeur général de l'AMA; M. Wade, directeur éducation de l'AMA; M. Swigelaar, directeur du bureau régional africain de l'AMA; M. Hayashi, directeur du bureau régional Asie/Océanie; M. Dielen, directeur du bureau régional européen; M. Andersen, directeur standards et harmonisation de l'AMA; Mme Hunter, directrice de la communication de l'AMA; le Dr Garnier, directeur médical, bureau régional de Lausanne; le Dr Rabin, directeur scientifique de l'AMA; M. Niggli, directeur financier et juridique de l'AMA.

Les observateurs suivants ont signé la liste de présence : M. Paul Marriott-Lloyd, UNESCO; le Dr Babak Shadgan, Iran; le Dr Elizabeth Ferris, AMO; M. Graeme Cornell, Royaume-Uni; Mme Nicole Sapstead, Royaume-Uni; Mme Pumla Nene, Afrique du Sud; M. Ichiro Kono, Japon; M. Nobulali Zinganto, Afrique du Sud; M. Valéry Genniges, France.

2. Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation du 21 novembre 2004 à Montréal

LE PRÉSIDENT demande si les membres ont des commentaires concernant le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation du 21 novembre 2004 à Montréal. A défaut de commentaires ou de modifications proposés avant midi, il considérera que le procès-verbal est approuvé tel que diffusé. Il rappelle aux membres qu'ils ont dans leur dossier de réunion une copie papier de la version à approuver.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation le 21 novembre 2004 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE PRÉSIDENT déclare que les rapports figurent par écrit dans le dossier des membres, et une partie du rapport consistera à les informer des décisions prises la veille par le Comité exécutif.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres qu'un certain nombre de décisions ont été prises la veille par le Comité exécutif, et il va les présenter sans ordre spécifique.

Premièrement, le Comité exécutif a décidé d'ouvrir un bureau régional en Amérique latine, qui sera situé à Montevideo, en Uruguay.

Deuxièmement, les questions relatives à la FIFA ont été discutées de manière approfondie. Un rapport détaillé analysant la correspondance entre la FIFA et le département juridique de l'AMA a été reçu et discuté. Les règles médicales mises en place par la FIFA, hormis la manière dont elle traite des AUT, ont été jugées satisfaisantes. Mais, ses règles juridiques demeurent inacceptables, en dépit de l'aide offerte par l'AMA. Dès lors, les règles juridiques de la FIFA ont été considérées non conformes au Code, et le Comité exécutif a décidé que l'on devait formellement signaler à la FIFA la nécessité de modifier, changer ou amender ses règles avant son congrès de Marrakech, au Maroc, en septembre 2005.

Le troisième sujet largement discuté est celui des commentaires prononcés à la réunion de l'ASOIF à Berlin, qui se partagent en deux catégories. D'abord, la suggestion selon laquelle l'AMA ne serait qu'une organisation de services pour les Fédérations internationales. Le Comité exécutif a estimé que cela n'a jamais été et que ce n'est pas le rôle de l'AMA, et il a demandé au Président, qui doit rencontrer les présidents de l'ASOIF et du CIO à la mi-juin, de transmettre ce message. La deuxième partie est relative au programme de contrôles hors compétition. La stratégie adoptée en septembre 2003 et mise en place l'année précédente a fait l'objet d'une discussion. La stratégie doit être maintenue, mais il y aura une augmentation du nombre de contrôles réalisés cette année du fait que des fonds supplémentaires sont disponibles. Le nombre de ces contrôles dépassera les 3 000. La stratégie, qui est d'aider, d'assister et d'encourager le développement des programmes antidopage au sein des Fédérations internationales et dans les pays qui n'ont pas de programme jusqu'à présent, se poursuivra. L'AMA va s'efforcer de mettre au point une stratégie de collaboration avec les Fédérations internationales pour voir quel type de modèle fonctionne avec elles, de la même manière que les ORAD (Organisation régionale antidopage), concept qu'elle a créé avec l'aide de Robin Mitchell et de son groupe de travail. Il attend beaucoup du développement de cette stratégie.

Le Comité exécutif a approuvé le document d'appel d'offres pour la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport en 2007. Le dossier d'appel d'offres devra prévoir la possibilité de tenir cette conférence en mars-avril de cette année-là ou en octobre-novembre. Le nombre de personnes attendues est d'environ 2 à 3 000, du fait de l'intérêt prévisible de cette conférence.

Le dernier point discuté par le Comité exécutif est celui du menu des analyses à réaliser et de la question de savoir si les laboratoires effectuent toutes les analyses sur les échantillons reçus.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que le Comité exécutif a demandé à l'administration de l'AMA de lui proposer davantage de données, et il ajoute que ce point sera abordé à la réunion de septembre.

Telles sont les questions qui ont été abordées à la réunion du Comité exécutif. Il demande si le président souhaite qu'il en vienne à son rapport ou s'il veut déjà appeler les commentaires.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a des commentaires ou des questions concernant les décisions du Comité exécutif.

M. RICCI BITTI précise, en ce qui concerne le commentaire du directeur général concernant la réunion des Fédérations internationales à Berlin, et afin d'éviter tout malentendu, que la majorité de l'assistance présente à la réunion s'est montrée préoccupée par le programme de contrôles hors compétition. Il exprime son point de vue personnel et celui de nombreux collègues selon lequel le combat contre le dopage ne sera pas gagné sans les gouvernements. Il renouvelle son ferme soutien à l'AMA, à son concept et à sa mission de se poser en autorité et référence pour son action de réglementation. Il souhaite éclaircir ce point, en tant que représentant de l'ASOIF, afin

qu'il n'y ait pas de malentendu avec ses partenaires. Il estime que, sans les gouvernements et sans les progrès qu'il constate au sein de nombreuses ONAD, l'AMA ne réussira pas. Il recommande fermement que ce point soit étudié de manière très spécifique. Nombre de FI n'ont pas été satisfaites de la réduction du programme des contrôles hors compétition, ajoutant qu'il s'agissait davantage d'une question de fonctionnement plutôt que de philosophie.

LE PRÉSIDENT remercie M. Ricci Bitti et demande s'il y a d'autres commentaires ou questions.

Il précise qu'une autre décision a été prise la veille par le Comité exécutif celle de prolonger de trois ans le contrat du directeur général, ce qui permettra d'assurer une continuité dans la phase de transition à l'issue de son propre mandat de président de l'AMA et les Jeux olympiques de Pékin. Il se réjouit que le directeur général demeure trois ans de plus au Canada.

Il invite le directeur général à passer à la partie générale de son rapport.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare qu'en plus des rapports écrits que les membres ont dans leur dossier, il estime approprié de souligner certaines activités et de les informer des nouveaux développements de certaines activités que l'AMA a entreprises au cours des dernières semaines. La priorité de 2005 est la Convention de l'UNESCO, alors que celle de 2004 avait été de se concentrer sur les Fédérations internationales, les Comités nationaux olympiques et les autres signataires. La Convention de l'UNESCO, désormais publiée sous forme d'un projet, sera soumise à la conférence générale le 6 octobre, avant la décision de l'adopter ou non, laquelle devrait intervenir le 19 octobre. L'AMA a participé à de nombreuses réunions régionales et internationales pour présenter le Code et ses activités à ceux qui devront se prononcer sur cette Convention. Il s'est rendu la semaine précédente au Mexique à la réunion des ministres des Sports ibéro-américains, qui a eu lieu à Merida. Des avancées significatives ont eu lieu en Amérique latine. L'année précédente, il a informé les membres que cette région avait, dans une certaine mesure, été oubliée, et qu'on lui avait accordé une attention toute spécifique en 2004. Cette sensibilisation et les informations ont entraîné la création d'un partenariat et d'une entente, qui ne sont pas sans rapport avec l'accent mis sur l'espagnol, à la demande des membres, et la garantie que les informations de l'AMA seront produites aussi bien dans cette langue qu'en français ou en anglais. Cela mérite d'être souligné, car nombre des pays de cette région ont un lien très solide avec le football et travaillent principalement en fonction de leurs expériences avec la FIFA. Malheureusement, beaucoup d'échantillons sont analysés dans des laboratoires non accrédités et suivent des procédures qui ne respectent pas le Code. Les activités éducatives ont donc été un atout important pour résoudre ce problème, et on s'attend désormais à ce que les laboratoires non accrédités contactent l'AMA pour obtenir cette accréditation.

L'AMA a également assisté à une conférence très importante patronnée par les Nations unies, à laquelle le Président et le Dr Garnier ont fait des présentations. Il remercie le ministre de Tunisie de son hospitalité. On sait, alors que la Convention est près d'être terminée, que diverses questions doivent encore être résolues en vue de la ratification. L'ouverture des Jeux olympiques d'hiver à Turin sera une journée importante, et l'AMA travaille avec ardeur pour aider tous les pays à être prêts à accepter la Convention intégralement et correctement avant le jour dit. Il accepte toute suggestion sur la manière d'améliorer le processus.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que l'AMA a préparé la liste des missions des Observateurs indépendants qui seront entreprises en 2005. Le mandat est précis, et l'AMA a échangé une documentation complète avec les Fédérations qui collaborent à ces missions.

Par ailleurs, avec l'approbation du Comité exécutif, la veille, un programme pilote sera organisée aux Jeux mondiaux à Duisbourg (Allemagne) plus tard dans l'année. Il s'agit d'un programme d'audit, qui restera informel. Le programme apportera de l'aide et des conseils, et aucun rapport formel ne sera rédigé. Des tâches seront effectuées avec

le comité d'organisation pour garantir que le programme antidopage soit réalisé correctement. Un rapport sera transmis sur ce programme au Comité exécutif en septembre pour vérifier que c'est bien le type de programme auquel l'AMA doit prendre part à l'avenir.

Concernant l'ANADO, comme précisé dans le rapport, l'AMA espérait tenir une réunion conjointe avec cette association en septembre, mais il a été informé tard vendredi que cela ne sera pas possible, et l'ANADO a demandé que la réunion ait lieu en novembre, ce que l'AMA s'efforcera de faciliter.

On a assisté à de nombreuses réunions, et beaucoup d'invitations ont été reçues pour d'autres manifestations. Il insiste sur l'activité incessante du Président et le grand nombre de réunions auxquelles les membres de l'AMA l'ont représentée. Il est fait appel à d'autres volontaires parmi les membres du Conseil de fondation pour aider dans ces présentations et assister à des symposiums au nom de l'AMA. Il remercie MM. Mikkelsen et Reedie en particulier de leur participation à diverses conférences au cours des derniers mois. Il assure tous les membres qui seraient disposés à participer que toutes les dispositions logistiques seront prises pour eux, de même que le matériel et les présentations nécessaires à leurs interventions seront fournies, ajoutant qu'il se tient prêt pour sa part à s'entretenir avec les membres à propos de ce type d'activités.

Le TAS tiendra sa réunion annuelle en juin, et le Président y fera une présentation. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL se félicite de l'approche prise par le TAS concernant les questions relatives au Code. Des améliorations sont suggérées concernant la manière dont le TAS conduit ses affaires, et le Président les abordera lorsqu'il se rendra au TAS.

Concernant les ligues professionnelles, on a pu lire dans la presse des Etats-Unis les améliorations considérables observées dans l'attitude du gouvernement de ce pays à l'égard des ligues majeures, comprenant celle de base-ball, la NFL, la NHL et toutes les autres ligues des Etats-Unis d'Amérique. Le moment est important pour l'Agence, car elle sait qu'il existe plus de cent ligues professionnelles dans le monde entier qui ne s'attendaient pas à ce que l'AMA soit capable de faire quelque chose pour elles tant qu'elle n'était pas capable de faire quoi que ce soit avec les ligues majeures des Etats-Unis. Ce changement est donc considéré comme une attitude significative de leader qui pourra être présentée aux autres ligues qui résistent à l'adoption du Code.

En outre, LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a été informé le matin même que la NCAA avait déclaré qu'elle reconnaîtra mutuellement toutes les sanctions prises par des organisations antidopage relatives aux étudiants qui participent à des compétitions de la NCAA. Il s'agit là encore d'un changement dans la façon dont ces sujets sont abordés aux Etats-Unis, et il remercie M. Scott Burns et son équipe des efforts faits en ce sens.

En ce qui concerne les symposiums de l'AMA, il en est un qui sera organisé en Norvège à la fin du mois, co-organisé par Antidopage Norvège, au cours duquel des spécialistes étudieront les plans de répartition des contrôles du dopage. Un symposium important des Nations Unies aura lieu en Russie au début juin. Des symposiums éducatifs ont été planifiés pour l'Egypte et la Russie, et l'AMA a été invitée à co-organiser de telles manifestations dans d'autres parties du monde. L'AMA tiendra un symposium important en Suède sur le dopage génétique, juste avant la cérémonie de remise du prix Nobel en décembre de cette année. M. Reedie donnera davantage de détails à ce sujet et sur la façon dont le budget sera adapté pour la prise en charge. Il y aura également des réunions importantes d'ORAD en Amérique centrale, aux Caraïbes, dans les Etats du Golfe et en Afrique.

Pour ce qui est de la dotation en personnel, le Comité exécutif a demandé à la direction de mettre un frein au recrutement. Du fait de l'efficacité et de la productivité du personnel, l'AMA a pu prendre en charge les tâches supplémentaires amenées par son succès. Le succès amène le succès. Au cours des derniers mois, le travail des directeurs et des responsables de projets a augmenté considérablement. L'Agence traite cela quotidiennement, faisant en sorte que les priorités soient respectées. Il remercie chacun de ses efforts supplémentaires.

Les membres du Conseil ont été informés que les activités sont désormais planifiées jusqu'en 2006. On peut ainsi planifier les principales tâches de l'AMA résultant du Code, obligatoires à réaliser. Le succès de l'Agence ne dépend pas seulement de son personnel, mais aussi de ceux qui se portent volontaires et que LE DIRECTEUR GÉNÉRAL tient à remercier pour leur aide, leur soutien et leur engagement dans la lutte contre le dopage dans le sport. L'AMA est toujours prête à s'entretenir avec eux pour assumer plus de travail. Et il les encourage à prendre contact.

Deux innovations sont en cours d'étude concernant le recrutement. Concernant les détachements, IDTM a aimablement offert une personne à l'AMA pour la période d'été pour aider au programme des contrôles. D'autres voies d'innovation permettant de doter le bureau en ressources humaines appropriées aux projets comme celles-ci sont recherchées. Deuxièmement, il souhaite présenter Elizabeth Hunter, la nouvelle directrice de la communication. Elle a été présentée aux activités de l'AMA lors d'une réunion du Comité exécutif très productive et très intéressante la veille, et on verra sans aucun doute bientôt le fruit de son travail.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL conclut son rapport et appelle les questions.

LE PRÉSIDENT demande à tous s'il y a des commentaires ou des questions.

M. KALTSCHMITT remercie le Président et le directeur général de leur excellent rapport. Il demande si le directeur général prévoit une difficulté dans l'approbation du document de Convention qui sera soumis à la Conférence générale de l'UNESCO, et il aimerait savoir comment d'autres pays pourraient apporter leur aide à cette fin.

M. KRECKÉ déclare qu'au sein de l'Union européenne, les ministres des Sports se sont réunis les 28 et 29 avril et, à côté des problèmes les concernant, ils ont abordé d'autres questions qui pourraient signifier que si en Europe le traité constitutionnel est approuvé, une politique commune serait possible. Les problèmes relatifs aux questions en cours pourraient être mieux coordonnés. Jusqu'à présent, la Commission européenne est restée sur le siège arrière concernant cette question. La personne responsable à la Commission a déclaré qu'il y aurait davantage d'intérêt à contribuer aux procédures de contrôle du dopage. En ce qui concerne les opérations de sensibilisation et d'éducation, la Commission s'efforcera de se concentrer sur ces activités.

Au cours de la réunion, la FIFA a eu droit à des critiques majeures, et il est probable que les membres du Conseil de fondation voudront revenir sur ce point.

Il tient à féliciter tous ceux qui ont contribué aux réalisations de l'AMA, et, alors que certains sujets demandent encore des améliorations, les membres peuvent être satisfaits des progrès réalisés.

En Europe, on reste préoccupé par la ratification de la Convention de l'UNESCO. Nombre de pays seront pratiquement incapables de ratifier la Convention à temps pour les Jeux olympiques de Turin étant donné les procédures. Il suggère qu'après son adoption (il espère qu'elle aura lieu les 18, 19 ou 20 octobre), une déclaration politique forte soit faite à l'intention des fédérations nationales, précisant que même si la Convention n'a pas encore été ratifiée, elle devrait être appliquée. Les gouvernements ont une influence majeure sur la plupart de leurs organisations.

Deuxième question : la collaboration entre l'AMA, le secrétariat de l'UNESCO et le Conseil de l'Europe. La coordination nécessaire entre ces trois groupes ne laisse pas d'être préoccupante. De nombreux points ont été soulevés et il espère que cela arrivera. Il a assisté à plusieurs discussions au cours de la soirée de la veille, et il ne lui semble pas qu'on doive craindre des problèmes majeurs dans cette coopération.

Parmi les autres problèmes notés celui relatif à l'absence d'informations sur la stratégie actuelle et sur la vraie mission de l'AMA. Nombre de pays sont quelque peu inquiets du fait de la baisse des contrôles hors compétition. Ils ont été convaincus par les arguments fournis par l'AMA, mais, en terme de stratégie, il lui semble qu'il serait préférable que l'AMA ait une mission plus claire et qu'elle fasse savoir très clairement aux

pays qui ne sont pas présents autour de la table ce qui se passe, pour qu'il n'y ait pas de malentendu. En d'autres termes, s'il devait y avoir moins de contrôles, c'est parce que d'autres groupes prendraient le relais. Il ne serait pas souhaitable que les gens pensent que l'AMA réduit ses activités de contrôle du dopage.

Comme il peut compter sur la bonne coopération de son ami M. Caborn du Royaume-Uni, M. KRECKÉ est sûr que ce pays prendra la même voie pour que l'AMA puisse compter sur l'entier soutien des 25 membres de l'Union européenne.

M. CABORN rappelle que la présidence de l'Union européenne passera au Royaume-Uni le 1^{er} juillet. La réunion des ministres des Sports aura lieu en septembre, et cette question figurera à l'ordre du jour. La discussion du matin même a évalué la rapidité à obtenir les trente signatures de l'UNESCO qui permettront que la Convention entre en vigueur avant les Jeux olympiques d'hiver. Le Royaume-Uni fera tout son possible pour s'assurer que l'élan existe, et il jouera son rôle au sein de l'Union européenne pour garantir que cela adienne. Il estime qu'il est fondamental de conserver l'élan de l'AMA entre Athènes et les Jeux olympiques d'hiver, et il fera de son mieux pour que les dates soient respectées. Il ne doute pas que le directeur général sera présent à la réunion des ministres en septembre, et il pourra donc lui aussi présenter une déclaration au nom de l'AMA.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL souhaite répondre à M. Kaltschmitt sur la question de l'UNESCO, déclarant que l'AMA sait que nombre de pays envoient leurs ministres des Affaires étrangères ou ministre d'Etats aux réunions de la Convention, et l'AMA s'assure qu'il y a une liaison appropriée entre le bras du gouvernement du côté sportif et le bras du gouvernement en relation avec l'Etat et les Affaires étrangères. L'AMA cherche également de l'aide auprès de divers Comités nationaux olympiques, parce qu'elle sait que dans de nombreux pays du monde, les CNO ont souvent plus le pouvoir de dicter la manière dont les pays doivent fonctionner sur le plan sportif, pour assurer le développement d'une connaissance réelle de la Convention et rappeler la nécessité impérieuse de son adoption en octobre. Il invite M. Kaltschmitt à faire des suggestions à ce propos, qui seront ensuite concrétisées.

Concernant le point suivant en relation avec l'UNESCO, comme l'ont mentionné les deux ministres qui se sont exprimés après M. Kaltschmitt, ce n'est pas automatique. Une fois que la Convention aura été approuvée, les pays auront différentes façons de la ratifier ou de l'accepter. Certains pays devront passer des lois, ce qui prendra un certain temps. D'autres pays apporteront la signature de leur président dès le lendemain. D'autres auront besoin de procédures administratives pour faire appliquer la Convention. Et d'autres encore devront adopter des politiques. L'AMA est consciente de toutes ces différences et s'efforce d'obtenir le plus d'informations possibles sur chaque pays, afin de pouvoir aider le cas échéant, et, plus important, afin de pouvoir conseiller ses partenaires du mouvement sportif sur la manière de procéder pour faire avancer la procédure. L'AMA travaille avec ardeur dans ce secteur.

A M. Krecké, LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare qu'il apprécie la question de la communication en relation avec les contrôles hors compétition. Malheureusement, il ne s'agit pas d'une question venue du bureau de l'AMA. L'AMA est parfaitement au courant que la stratégie qu'il a énoncée dans sa remarque d'ouverture est en place, et elle fera en sorte de mieux la diffuser et l'expliquer. Il prend le commentaire de M. Krecké sous son côté positif.

Concernant le travail de coordination avec l'UNESCO, il y a des progrès. L'AMA a constamment proposé son aide à l'UNESCO, avec l'aide du Conseil de l'Europe, pour la tâche de surveillance du Code. Le respect du Code revient à l'AMA, celui de la Convention appartient à l'UNESCO. Il y a un chevauchement évident, et l'AMA ne souhaite pas que l'UNESCO se dépense pour effectuer le travail de l'AMA. Celle-ci va donc collaborer, avec l'aide du Conseil de l'Europe, pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de doublons de dépenses. L'AMA a fait cette offre et continuera à travailler en ce sens.

LE PRÉSIDENT a énormément apprécié le soutien que l'AMA a reçu des partenaires des gouvernements concernant la question de la FIFA. Certaines Fédérations sont en train de s'assurer qu'elles respectent le Code et l'AMA collabore avec elles et les aide, et il tient à dire que dans presque tous les cas lorsqu'il y a non-respect, c'est par inadvertance. La différence avec la FIFA est que c'est délibéré, et il est très important que cela soit résolu et que les partenaires des gouvernements en position de le faire apportent leur aide à l'AMA à ce sujet. Il lui semble que les membres du Mouvement olympique, notamment des Comités nationaux olympiques, devraient faire de leur mieux dans leurs régions respectives pour que les Fédérations nationales affiliées à la FIFA soient au courant du problème qui doit être résolu. L'AMA adopte délibérément une stratégie en deux étapes à ce sujet. Bien que la FIFA ne respecte pas le Code pour l'instant, l'AMA ne l'a pas annoncé formellement, mais elle fait savoir clairement que c'est ce qui adviendra en septembre si les règles de la FIFA ne sont pas modifiées. Si l'AMA prend cette décision, il en avisera les deux groupes de partenaires, ce qui aura des conséquences. Cela aura des conséquences au sein du Mouvement olympique, puisque la Charte olympique stipule que si un sport ne respecte pas le Code, il ne peut figurer au programme olympique, et pour les autorités publiques, car si un sport ne respecte pas le Code, cela veut dire qu'il lui sera impossible d'organiser des compétitions ou d'utiliser des installations publiques. C'est une question très sérieuse, non seulement pour la FIFA, parce que c'est une fédération importante, mais également pour les autres, parce que si on la laisse ne pas respecter le Code, les autres Fédérations se demanderont pourquoi il leur faut le faire. Il s'agit donc bien d'une priorité pour l'AMA.

LE PRÉSIDENT souhaite remercier les membres de leurs aimables commentaires concernant les progrès accomplis par l'Agence. Quelques membres présents étaient déjà là à Lausanne en 1999 lors de la première conférence, il y régnait pour ainsi dire une atmosphère de dédain mutuel. Et si on avait prédit en 1999 que, six ans plus tard, une organisation comme l'AMA fonctionnerait avec un ensemble de règles uniformes applicables à tous les sportifs, les sports et les pays, qu'aurait lieu une deuxième Conférence mondiale et une prochaine Convention internationale sous l'égide de l'UNESCO pour faire en sorte que les autorités publiques et sportives appliquent les mêmes règles et les mêmes moyens de résoudre appels et conflits, on aurait pensé qu'il s'agissait d'une plaisanterie ou d'un rêve inaccessible. Mais la bonne foi qui a prévalu autour de la table et ailleurs a rendu cela possible.

Pour ce qui est de la question des contrôles hors compétition, il est important que les membres du Conseil de fondation ne considèrent pas qu'il y a eu quelconque démission en terme d'engagement. L'AMA a dû prendre des décisions à l'automne 2003 au vu du taux de perception des contributions versées par les partenaires, car sur la base de ce qui avait été prévu à l'époque, il n'y avait pas assez d'argent pour continuer les contrôles au niveau retenu. Comme le directeur général l'a mentionné, l'AMA les augmentera en 2005 d'environ 25 à 30% par rapport à l'an dernier. C'est un geste important à faire. Mais il faut aussi, et les membres devraient commencer à y réfléchir à l'approche de la conférence de 2007, se demander si c'est ou non la meilleure utilisation des fonds de l'Agence et comment cette question des contrôles hors compétition devrait être gérée. M. Ricci Bitti a déjà soulevé ce point plus tôt, et il faudrait que l'AMA réfléchisse à la manière de rendre tout cela très efficace. Mais, tout bien considéré, l'AMA a déjà beaucoup fait et elle continue. Et, pour ce qui est de la voie retenue pour résoudre l'une ou l'autre des questions posées, elle s'appuie sur son plan stratégique sur cinq ans, qui est à la disposition des membres du Conseil de fondation.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a des questions ou des commentaires.

M. MIKKELSEN remercie le Président et le personnel de l'AMA de leur excellent travail de pression sur la FIFA, car il lui semble qu'il est de la plus haute importance que la FIFA mette ses procédures et sections disciplinaires en conformité avec le Code. En ce sens, les gouvernements ont aussi un rôle à jouer en faisant pression sur les associations nationales de football pour qu'elles insistent auprès de la FIFA, afin qu'elle souscrive à ses obligations au plus vite. C'est la preuve de l'excellent partenariat existant entre le

mouvement sportif et les gouvernements, et c'est pourquoi il se félicite d'avoir entendu M. Ricci Bitti parce qu'il s'agit d'un partenariat entre le mouvement sportif et les gouvernements. L'AMA n'est pas une organisation de services pour les FI. L'AMA est un partenariat entre le mouvement sportif et les gouvernements pour lutter contre le dopage dans le sport. L'Agence agira en coopération et fera pression sur la FIFA en coopération. Il souligne également le rôle exceptionnel de coordination de l'AMA pour réaliser des contrôles du dopage de haute qualité, inopinés, hors compétition. Il se félicite des déclarations du Président et du directeur général à propos de l'augmentation du nombre de ces contrôles. Mais il est également important de faire savoir que les FI ne peuvent pas compter sur l'Agence pour effectuer tous les contrôles nécessaires. A son avis, une fédération doit réaliser la majeure partie de ces contrôles elle-même. L'AMA n'est là que pour prendre part au contrôle de base, et c'est aux FI et ONAD de se charger de la plupart des contrôles.

Il exprime son soutien complet à la stratégie de partenariat de l'AMA avec les FI, pour contribuer à l'élaboration de programmes antidopage collectifs et engager les FI à assumer leurs responsabilités dans la mise en place de programmes de contrôles du dopage.

LE PRÉSIDENT remercie M. Mikkelsen.

M. CABORN se dit préoccupé par le problème que pose la FIFA en ne s'engageant pas complètement dans le respect du Code. Ceci a été discuté le matin même à la réunion des ministres, et comme le Président l'a justement déclaré, ceci aura des conséquences sérieuses en septembre s'il y a bien non-respect. L'Union européenne fera tout ce qui est en son pouvoir pour aider l'AMA. La présidence précédente a tenté d'ouvrir le dialogue avec la FIFA au nom de l'Union européenne et également de l'UEFA, avec laquelle les Etats membres sont en dialogue étroit, sans compter leurs associations nationales de football, très inquiètes de ne pouvoir signer le Code tant que leur Fédération internationale ne l'a pas fait elle-même. Il lui semble que de nombreuses personnes savent que les gouvernements ont investi considérablement dans le football dans de nombreux pays, particulièrement au niveau le plus élémentaire. Son propre pays a considérablement investi dans le football, et s'il y a non-respect du Code, la décision prise au niveau gouvernemental est de ne pas poursuivre le soutien à ce sport et bien entendu à l'organisme qui le régit au niveau national s'il n'applique pas intégralement le Code de l'AMA. Cela aura donc des implications financières majeures pour le football, et notamment à la base, si cela se produit. Il répète à l'AMA que l'UE est prête à la soutenir dans tout ce qui peut être fait au sein de l'Union européenne pour obtenir le respect intégral avant septembre, car sinon cela aura à son avis de sérieuses conséquences sur ce jeu dans le monde entier.

LE PRÉSIDENT remercie M. Caborn et explique que l'une des possibilités discutées la veille au Comité exécutif serait de fournir la preuve de tous les efforts faits pour aider la FIFA à parvenir à sa conclusion finale, et que les gouvernements envisagent la diffusion de ce dossier, plus la décision de l'AMA, aux gouvernements dans chaque secteur, afin que les associations nationales et les fédérations soient entièrement informées. L'AMA n'est pas persuadée que les associations et fédérations nationales sont au courant de toute la vérité, ou de tous les faits lorsqu'ils sont présentés dans les médias. Il remercie beaucoup M. Caborn, il s'agit d'un élément très important des programmes de l'AMA.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST souhaite revenir sur un commentaire du Président à propos de l'attitude qui pourrait être celle des fédérations si une fédération, la FIFA en l'occurrence, n'adopte pas le Code. Il parle moins au nom du Mouvement olympique en général qu'au nom de sa propre fédération, l'IAAF, qu'il considère comme pionnière de l'action antidopage parmi les FI au cours des trente dernières années. L'IAAF a fait un effort majeur pour adopter le Code, avec lequel elle n'est pas entièrement satisfaite, mais on a trouvé un compromis avec l'intention de tenir compte des demandes de la FIFA dans les premières étapes de la rédaction du Code. S'il semble à présent que la FIFA n'est pas satisfaite du Code, il se demande pourquoi sa propre fédération devrait l'être aussi. Il estime que ce sur quoi le Président a mis l'accent n'est pas juste un danger

théorique, mais une menace réelle pour le Code en tant que tel, qui pourrait bien se désintégrer parmi les FI si l'une des plus importantes d'entre elles estimait qu'elle ne devait pas l'adopter. Le Conseil de fondation doit être conscient de ce risque.

DÉCISION

Le rapport du directeur général est approuvé.

4. Fonctionnement et administration

4.1 Comité de travail des sportifs

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que, pour l'information des membres, l'AMA se félicite des candidatures de grande qualité envoyées par nombre de pays du monde entier et de nombreux sports pour ce nouveau comité. L'AMA attend beaucoup de la manière dont ce comité va travailler au cours des prochains jours. Il remercie tous ceux qui sont présents et les assure de sa collaboration au cours de deux prochains jours. Les membres savent que le groupe a été constitué conformément à ses documents de fondation et ses statuts; et que la composition du comité a été décidée par le Président et M. Fetisov, sur la base d'une répartition géographique, des sexes, des sports et des gouvernements, comme l'Agence nomme habituellement à ses comités de travail. Les membres doivent également être informés qu'entre 45 et 50 personnes font partie des comités de travail, lesquels sont actuellement au nombre de quatre, et la capacité de l'AMA à nommer davantage de personnes du monde entier est importante mais limitée. L'AMA a fait de son mieux pour tenter d'inclure autant que possible des pays, sports, etc. non représentés autour de la table dans la composition du groupe de travail. Il souhaite informer les membres de ce processus, parce qu'il n'ignore pas que nombre de sportifs et de candidats ont été quelque peu déçus de ne pas avoir été retenus, mais l'AMA collaborera étroitement avec eux pour voir s'ils peuvent l'aider dans certaines opérations où ils pourront être utiles, telles que les opérations de sensibilisation que Mme Spletzer organise dans les manifestations internationales et les compétitions nationales où les sportifs pourraient peut-être eux-mêmes organiser des programmes de sensibilisation. L'AMA s'efforce autant que possible d'innover et de diffuser le message dans le monde entier. Et il espère vraiment pouvoir travailler avec le comité cette semaine.

M. RICCI BITTI se demande si tous les membres de la commission des athlètes du CIO peuvent participer. Il se demande également si cela inclut tous les membres ex-officio.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond que Mme Elwani est la représentante de la commission des athlètes du CIO au comité, mais l'AMA invite tous ses sportifs de la commission des athlètes du CIO à assister à la réunion. Comme aucun vote n'est prévu, elle ne souhaite pas différencier les observateurs et les membres. Et nombre des sportifs resteront pour participer à la réunion du lendemain.

DÉCISION

La composition du groupe de travail des sportifs est notée.

4.2 Plan stratégique – Mise à jour et révisions

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL signale que ce document a été élaboré à la suite des réunions de novembre et qu'il est continuellement mis à jour. M. Wade est à l'origine de la production de ce document simple, direct, facile à comprendre et à suivre. L'AMA a préparé son plan stratégique jusqu'en 2009 mais, comme le Président l'a mentionné plus tôt, il s'agit plus d'un document de travail que de quelque chose de gravé dans la pierre. Il a été révisé régulièrement et utilisé pour permettre la réalisation des plans de fonctionnement et des activités. Il est là pour l'information des membres et a été approuvé la veille par le Comité exécutif. Quelques petites modifications seront faites à la suite de quelques judicieux commentaires formulés par les membres du Comité exécutif,

et, s'il y a d'autres commentaires ou idées sur ce qui devrait inclus, il les acceptera volontiers.

DÉCISION

La mise à jour et les révisions du plan stratégique sont notées.

5. Finances

5.1 Actualisation

M. NIGGLI déclare qu'il ne traitera pas des comptes et des budgets, qui seront présentés dans un moment par les vérificateurs et M. Reedie, mais il tient à souligner qu'une réunion du comité finances et administration aura lieu le 20 août à Lausanne, lorsqu'il sera possible de disposer des chiffres sur une période de sept mois au moins. Cela permettra de préparer le budget de dépenses à temps pour que le comité puisse en rendre compte au Comité exécutif en septembre.

DÉCISION

L'actualisation sur les finances est notée.

5.2 Actualisation sur les contributions des gouvernements et du CIO

M. NIGGLI indique, comme il est mentionné dans son rapport, qu'au 11 avril, date de la rédaction de ce rapport, les contributions avaient déjà atteint les 40%. L'année précédente, on n'en était encore qu'à 36%, ce qui montre clairement une amélioration des périodes de paiement de la part des gouvernements. Il demande aux membres de se reporter à l'annexe du point 5.2 qui précise qu'au 11 mai, la collecte avait déjà atteint les 59%. C'est une amélioration considérable par rapport aux années précédentes, et il est convaincu que l'engagement des gouvernements à payer leur dû plus tôt dans l'année est tout à fait utile au fonctionnement de l'AMA. Le pourcentage versé par le Mouvement olympique et les autorités publiques est pratiquement identique, ce qui signifie que le Mouvement olympique paie exactement autant que les gouvernements. Une routine a été instaurée, et l'AMA reçoit désormais l'argent presque dans les 48 heures après l'avoir demandé, ce qui est tout à fait satisfaisant. Les membres peuvent aussi constater à la lecture des tableaux que, l'année précédente, l'AMA a perçu les contributions qui étaient en retard. Non seulement l'AMA est parvenue à percevoir 94% de ce qui lui était dû au titre de 2004, mais aussi pour 2002 et 2003. De nombreuses régions sont parvenues aux cent pour cent, ce qui est tout à fait utile. En regardant les chiffres plutôt que les pourcentages, on voit qu'environ USD 6,5 millions ont été perçus auprès des gouvernements à ce jour. Ce qui signifie qu'avec les paiements d'environ USD 3 millions venant des Etats-Unis et du Japon, l'AMA percevra au moins autant que l'année dernière. Il espère donc que l'AMA pourra parvenir au même pourcentage, sinon l'améliorer. Ces bonnes nouvelles sont un atout considérable pour l'Agence.

M. REEDIE demande aux membres s'ils ont des questions concernant les informations dont ils disposent sur le niveau des contributions.

DÉCISION

L'actualisation sur les contributions des gouvernements et du CIO est notée.

5.3 Comptes 2004

M. REEDIE demande aux membres de se reporter aux comptes arrêtés au 31 décembre 2004, qu'il se propose d'expliquer brièvement avant de passer la parole à M. Roth, vérificateur des comptes qui présentera également un rapport et répondra à

leurs questions. Les comptes sont présentés selon le système des Normes comptables internationales (IFRS). Il s'agit de normes reconnues dans le monde entier et, à son avis, plus utilisées par les grandes firmes commerciales ayant des émissions publiques d'actions pour permettre aux investisseurs de se faire une idée précise de certaines affaires et de leur tenue. Il n'est pas convaincu que les IFRS soient réellement adaptées à une organisation comme l'AMA, mais c'est le système utilisé par le CIO, à l'origine de 50% des revenus de l'AMA. C'est pourquoi elle y recourt également.

Les comptes se présentent sous une forme relativement simple, avec un bilan en page 2, une déclaration d'activités en page 3, un relevé de trésorerie en page 4, un relevé des modifications au bilan des financements en page 5, suivis de treize pages de notes. Il s'agit d'une tentative pour expliquer aux membres exactement comment le fonctionnement de l'AMA se calque sur les conventions des IFRS.

Il lui faut aborder un point particulier. On lui a demandé de le faire la veille à la réunion du Comité exécutif est il est juste de le faire également avec le Conseil de fondation. Il s'agit de la feuille volante diffusée aux membres intitulée *Allocation des fonds de l'AMA au 31 décembre 2004*. En page 2 des comptes, une phrase précise *Liquidités et valeurs équivalentes* où figure un total d'un peu plus de USD 19,1 millions. L'AMA n'investit pas l'argent qu'elle détient et ne dispose que de liquidités. Ce chiffre représente en théorie l'ensemble des liquidités en sa possession. Aucune dépense ne peut figurer dans les comptes tant qu'elle n'a pas été réalisée, mais l'AMA a des engagements dans le monde entier dans des secteurs qui participent à la lutte contre le dopage dans le sport. La feuille volante dont il vient de parler donne, à son avis, le début d'une image exacte de la réalité. Premièrement, selon sa réglementation de fondation suisse, l'AMA doit conserver son capital, qui s'élève à USD 4 millions. L'engagement total envers la recherche s'élève quant à lui à USD 7,2 millions. Il existe d'autres affectations pour la recherche pour un montant de USD 3,9 millions. Par ailleurs, ce qui a été engagé pour les contrôles hors compétition s'élève à USD 900 000, et des dépôts ont été faits pour des services nécessaires à l'AMA. Les liquidités affectées s'élèvent donc en fait à USD 16,3 millions sur les USD 19,1 millions figurant dans les comptes de l'AMA. On est donc en présence d'un solde de USD 2 839 000 que le Comité exécutif a décidé de répartir selon le pourcentage montré : 60% à la recherche, 15% aux contrôles, 15% à l'éducation et 10% en prévoyance. Dans le solde final, on trouve une allocation supplémentaire de USD 990 000 réservée à l'éducation, et un solde pour les cas d'urgence. Comme le directeur général l'a mentionné, on va maintenant modifier certains de ces chiffres pour permettre à l'AMA de multiplier les contrôles hors compétition.

M. REEDIE veut s'assurer que les membres ont bien compris cela. Bien que les comptes selon le système des IFRS précisent que l'AMA détient USD 19 millions, qu'elle a bien en banque et dont elle tire des intérêts, elle doit néanmoins respecter tous les engagements qui viennent d'être rappelés. Avec un autre système comptable, les chiffres seraient présentés différemment.

Il a deux brefs commentaires à ajouter. A la fin des comptes se trouve une lettre de gestion plutôt compliquée qui tente d'expliquer les complexités du système des IFRS, mais, plus important, il attire l'attention en première page sur la qualification « fidèles et complets » des comptes par les vérificateurs du cabinet de réputation internationale. Il invite M. Roth à s'adresser aux membres et à répondre à leurs questions.

M. ROTH exprime son plaisir de présenter les comptes 2004 aux membres. Comme M. Reddie l'a mentionné, pour la première fois l'AMA détaille ses comptes conformément à l'IFRS. Elle n'y est pas légalement obligée, elle doit seulement les présenter selon les principes du droit suisse. Néanmoins, en terme de transparence financière et en fonction des renseignements données dans les comptes, il considère très important que les membres disposent des informations supplémentaires disponibles. L'IFRS garantit une transmission cohérente des informations d'une année à l'autre. Cela étant dit, nombre des questions de comptabilité complexes relatives aux IFRS correspondent en effet à des entreprises et ne sont donc pas applicables à l'AMA. Le résultat en est moins complexe que pour d'autres sociétés. Le point 5.3 du dossier présente les comptes annuels avec le

rapport des réviseurs. A ce sujet, M. ROTH peut confirmer que selon les réviseurs, les états financiers donnent une vision fidèle et complète de la situation financière de l'AMA, conforme aux IFRS et au droit suisse également. Il recommande donc aux membres l'approbation de ces comptes tels que présentés.

En ce qui concerne le bilan en page 2, comme M. Reedie l'a signalé, pour les actifs, on constate d'importantes liquidités d'un montant de CHF 21,8 millions, et il s'y réfère en francs suisses parce qu'il s'agit de montants que les membres doivent approuver et que c'est la devise officielle de la fondation. Ces montants sont tenus dans des comptes courants et également dans des dépôts à court terme, principalement en dollars et en euros. Les membres pourront voir également la somme assez importante de CHF 2,1 millions se rapportant principalement aux bourses de recherche prépayées de CHF 1,5 million, et, pour la première fois, il est possible de constater les actifs immobilisés qui relèvent de la capitalisation du système ADAMS, qui coûtera environ CHF 1,5 million, dont 1 million a déjà été dépensé. Ce montant sera amorti sur quatre ans à compter de sa mise en fonction.

En ce qui concerne le passif, le passif total s'élève à CHF 3,4 millions, ce qui comprend également des avances de contributions de CHF 1,5 million. Les fonds propres de l'AMA s'élevaient en tout à CHF 22,5 millions à la fin de 2004. En page 3, en relation avec le relevé des revenus et le relevés des activités, les contributions annuelles s'élevaient à CHF 27 millions. Ces contributions étaient telles qu'on les comptabilisées sur une base annuelle. C'est ainsi que celles qui étaient dues en 2004 ont été comptabilisées dans cette période. Mais les montants impayés n'ont été pris en compte qu'après qu'ils ont été versés. La subvention de CHF 1,4 million fait référence à la somme versée par Montréal International et une nouvelle section *Autres revenus* a été ajoutée, relative aux frais perçus par l'accréditation des laboratoires.

Les dépenses de fonctionnement total de la fondation ont légèrement diminué et sont passées de CHF 20,6 à 19,1 millions en 2004, et, avec les recettes financières et les éléments de dépenses, le dépassement total des recettes par rapport aux dépenses pour 2004 s'élève à CHF 10,4 millions par rapport à CHF 6,7 millions en 2003.

M. ROTH ne veut pas détailler toutes les notes. Il estime que deux éléments sont importants à souligner dans toutes ses explications fournies pour rendre les comptes plus transparents. Il y a une explication sur la transition entre la base utilisée précédemment - le droit suisse - et les IFRS, et les membres peuvent constater les engagements de la fondation que M. Reedie vient de rappeler pour le bail et pour la recherche. Il conclut son rapport et laisse la parole aux questions.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a des commentaires ou des questions pour les vérificateurs de l'AMA.

M. CTVRTLİK aimerait savoir si, outre cette vérification de la situation financière à ce point, d'autres ont été réalisées sur les contrôles, les systèmes et les méthodes en place, sur l'efficacité de ces méthodes ou contrôles.

M. ROTH répond qu'il s'agit là de la vérification des états financiers, c'est donc l'objectif premier. Bien entendu, pour ce qui est des contrôles internes, si les réviseurs le jugent utile, ils en font, mais ils n'ont effectué aucun contrôle interne spécifique. Ils en ont pris connaissance, puisque naturellement chaque année un rapport séparé portant sur les contrôles internes est publié avec les commentaires de la direction pour remédier aux faiblesses constatées et mettre en pratique les recommandations. Les réviseurs ont un dossier avec toutes les recommandations rédigées chaque année. Et tous les ans, ils reprennent les recommandations antérieures pour vérifier qu'elles ont été appliquées.

M. REEDIE explique à M. Ctvrtlik que, dans le cadre de la réunion du comité finances et administration en août, l'un des documents importants qu'il reçoit est le rapport de gestion des réviseurs, qu'il examine point par point pour s'assurer que les contrôles auxquels M. Ctvrtlik fait allusion fonctionnent correctement.

Il demande formellement au Conseil de fondation d'approuver les comptes pour l'année au 31 décembre 2004.

LE PRÉSIDENT demande si tous les membres sont prêts à approuver les comptes 2004. Il est de la responsabilité du Conseil de fondation de les approuver avec le rapport des réviseurs qui s'y rattache.

M. REEDIE note que la troisième annexe sous le point 5.3 se rapporte aux documents de travail qui présentent les dépenses et recettes actuelles par rapport aux chiffres prévus par le budget approuvé il y a un an par les membres. Il leur demande de se reporter à la page 1, où figure le revenu total de 88% du chiffre budgété en 2004. D'autres contributions ont en fait été perçues après le 31 décembre 2004, et les contributions pour l'année sont de ce fait passées à 94%. Il estime que cela représente un effort considérable des autorités publiques d'acquitter leurs contributions, et ce dans le respect des délais impartis, ce qui facilite les opérations de trésorerie.

Le rapport est organisé par département : le département juridique et des finances, la direction générale, le département information et communication, etc. Très brièvement, on peut être préoccupé de tout de ce qui dépasse les 100% et se réjouir de tout ce qui est en dessous. Il est également important de vérifier les chiffres totaux que cela représente, parce que s'il s'agit de 110% de 5 000 dollars ce n'est pas la plus grande transaction financière du monde. A la fin du rapport, on peut constater que, pour ce qui est du poste dépenses, seulement 76% des sommes que l'AMA avait prévues de dépenser l'ont été. En outre, le million de dollars mentionné par M. Roth relatif à la capitalisation du projet ADAMS constitue l'achat de licences nécessaires à l'AMA pour faire fonctionner le système correctement. Les membres recevront un rapport sur le système d'administration antidopage ultérieurement. Ces informations sur la situation de l'année précédente ont donné au comité finances des précisions extrêmement utiles pour la préparation de son budget de l'année suivante.

DÉCISION

Les comptes 2004 sont approuvés à l'unanimité.

5.4 Comptes trimestriels 2005 (1^{er} trimestre)

M. REEDIE informe les membres que les chiffres du premier trimestre de l'année, au 31 mars 2005, peuvent être répartis mensuellement pour qu'il soit possible à tout moment d'extraire certains chiffres du système financier et de fournir une image précise de la situation financière exacte de l'Agence. Il n'entre pas dans le détail des chiffres, mais espère que les membres comprendront à quel point c'est utile.

DÉCISION

Les comptes trimestriels 2005 sont approuvés à l'unanimité.

5.5 Projet de budget 2006

Regardant le premier projet de budget pour 2006, et notamment ce qui concerne les contributions côté revenus, on a demandé à l'Agence et à son comité finances et administration de fournir ce document au plus tôt dans l'année, afin que les autorités publiques puissent se faire une idée du montant maximum qui leur sera demandé, l'équivalent duquel sera ensuite versé, dollar pour dollar, par le Mouvement olympique. On en est à la première esquisse des dépenses estimée par le comité pour 2006. Depuis deux ans, beaucoup de choses se sont produites qui ont vraiment changé tout cela. Ainsi, il est probable que la priorité des contrôles hors compétition sera plus élevée. Des notes budgétaires assez détaillées ont été fournies qui révèlent la réflexion à la base des chiffres et la manière dont le comité finances et administration les répartira lors de sa réunion d'août à Lausanne. Ceci passera devant le Comité exécutif en septembre, avant d'être finalement soumis au Conseil de fondation à sa réunion de novembre, où il lui sera

demandé d'approuver le budget. La très modeste augmentation représente presque entièrement les services supplémentaires qui sont demandés à l'Agence. On exige en effet d'elle toujours plus de travail, et c'est ce qui engendre cette augmentation du budget. Les bureaux de Montréal sont à présent plutôt pleins et bien pourvus en personnel, et il estime que le directeur général et l'administration ont tenu les dépenses à un niveau acceptable. Toutefois, si de nouvelles activités sont demandées, elles doivent être financées. Un petit élément d'inflation est également pris en compte dans ces chiffres.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a des questions ou des commentaires pour le comité finances et administration.

M. RICCI BITTI remercie M. Reedie de son rapport clair et très complet et ne doute pas de sa pertinence.

Sa question concerne les allocations sur le document supplémentaire reçu ce matin. L'AMA en tant qu'organisation n'a pas à faire de réserves, ce qui, dans une certaine mesure, signifie qu'elle ne dépense pas parce qu'elle n'est pas sûre de ses revenus. L'Agence a de l'argent, et il est important de préciser ce qu'on veut dire lorsque M. Reedie déclare qu'elle a déjà engagé USD 1 million dans les contrôles. Il souhaite savoir s'il s'agit des contrôles déjà engagés mais non effectués et il aimerait une précision, car c'est très important pour le groupe qu'il représente.

Le deuxième point, et il estime que c'est une question de priorité, est pour remercier une fois encore M. Reedie d'avoir pensé à augmenter les contrôles hors compétition. C'est particulièrement important pour toutes les FI.

M. NIGGLI rappelle que, l'an dernier, le Conseil de fondation a décidé que, s'il devait percevoir les contributions dues en plus des fonds sur lequel il tablait, elles seraient réparties de la façon suivante : 60% à la recherche, 15% au contrôle et 15% à l'éducation. Les USD 990 000 représentent un montant supplémentaire alloué en plus du budget pour réaliser des contrôles et la possibilité d'y parvenir apparaît dans le budget. Ce montant a été réparti sur l'année actuelle et la suivante, et il s'agit d'un montant supplémentaire qui dépasse le budget approuvé.

M. CABORN félicite M. Reedie et ses collègues pour cet excellent rapport, ajoutant que cela provient sans doute du fait que l'AMA a un Écossais à la tête de ses finances.

Plus sérieusement, on sait qu'un des buts de la Convention de l'UNESCO est de fournir un cadre légal permettant aux signataires de s'acquitter de leurs contributions nécessaires au fonctionnement de l'AMA. Le fait qu'elle ne sera sans doute pas applicable avant 2007 implique qu'il pourrait être utile à certains membres de discuter de ce qui, en dehors du cadre légal, empêche les gouvernements de verser ces contributions. Cette question se posera certainement à l'avenir, et il a l'impression qu'il serait judicieux de s'y préparer. A propos du projet de budget 2006, il demande à M. Reedie et à ses collègues de fournir une explication précise de ce que l'on attend de cette augmentation. Il y est complètement favorable, mais pense qu'il lui faudra démontrer dans son propre pays son intérêt, et ceci devra sans doute être quantifié plus concrètement.

M. KRECKÉ fait remarquer que, lorsqu'il regarde les chiffres, la plupart des ressources sont placées dans la recherche. Il se demande dans quelle mesure il serait possible d'aider l'AMA à établir des partenariats dans des projets de recherche avec l'Union européenne. L'UE va consacrer un programme cadre d'environ USD 90 millions en 2007 et les années suivantes. Il n'ignore pas que des discussions ont eu lieu avec la Commission, et que l'AMA ne respecte pas complètement les conditions fixées par l'UE pour ce programme cadre qui doit être lié à des questions sociales et économiques, mais le travail de l'AMA est justement une question sociale et de santé publique. Il offre son aide personnelle et celle de M. Mikkelsen pour aider l'AMA à s'inscrire dans ce programme cadre, car il y a beaucoup d'argent disponible, et, à son avis, ce que l'Agence réalise en recherche respecte certainement les conditions imposées.

M. YOUNG suggère à M. Reddie qu'il serait utile aux membres en novembre de se rendre compte comment le surplus de 2004 et les contributions antérieures perçues ont été intégrés dans le budget 2006.

M. REEDIE fait part de sa profonde émotion, en tant qu'Écossais, devant tant d'argent offert.

Il remercie M. Ricci Bitti de ses commentaires sur les contrôles hors compétition. La réduction du programme il y a dix-huit mois, approuvée par tous à l'époque, était la bonne décision à prendre. Le Comité exécutif a simplement reconnu que le monde et le modèle de fonctionnement se sont modifiés et il existe à présent des demandes pour d'autres choses. Ce qui sera fait et sera porté au budget 2006.

En réponse à M. Caborn, le comité surveille l'élaboration de la Convention de l'UNESCO avec grand intérêt et la considère comme essentielle. Elle est sans doute plus importante pour le Code que pour les contributions. Il semble que les gouvernements répondent extrêmement bien à la questions des contributions. Mais, si la Convention les aide à ce niveau également. Le comité appréciera tout ce qui peut faciliter le versement des contributions. En termes généraux, toute augmentation sera dépensée sur des éléments nouveaux, le programme de sensibilisation est menacé par son succès même puisqu'on ne cesse d'en demander davantage à l'AMA. L'AMA propose manifestement des projets de recherche extrêmement attractifs et le Dr Rabin, directeur scientifique, est constamment incité à affecter des fonds dont les montants sont en augmentation. La nécessité d'aider les FI avec des contrôles hors compétition de plus haute qualité ne cesse pas non plus de grandir. Il espère que ces trois priorités répondront aux attentes des gouvernements des membres pour de saines dépenses.

M. REEDIE remercie sincèrement M. Krecké de ses commentaires et souligne que l'AMA a déjà passé, il y a quelque temps, un partenariat avec l'UE sur un projet spécifique d'éducation qui a très bien fonctionné. S'il y a des sommes substantielles destinées à la recherche au sein de l'Union européenne, il aimerait en discuter avec M. Krecké et lui confirmer ce que sont les prochaines priorités de l'AMA en matière de recherche dans la lutte contre le dopage dans le sport, et évaluer avec lui si cela conviendrait aux politiques de l'UE. Il lui est très reconnaissant de sa suggestion et est certain qu'il s'entretiendra de manière plus approfondie avec lui sur cette question.

Enfin, il répondra également à la demande de M. Young et précisera où les contributions supplémentaires ont été allouées dans le budget 2006. Le directeur général a demandé à M. REEDIE de parler du symposium sur le dopage génétique prévu à Stockholm en novembre. L'AMA a pu affecter un budget beaucoup moins élevé que le budget original, à un niveau qu'elle peut financer grâce à l'accroissement des contributions de l'année précédente. Néanmoins, avec la contribution très substantielle du gouvernement suédois, l'AMA va organiser à bon prix ce symposium sur le dopage génétique.

M. NIGGLI souligne à l'attention de M. Young qu'en pages 7 et 9 du projet de budget, on peut voir comment les fonds précédemment mentionnés ont été alloués.

LE PRÉSIDENT déclare, quant à la question du possible accès aux fonds communs de financement pour la recherche, qu'il s'agit d'une excellente perspective et que l'AMA consultera avant de décider comment faire connaître les secteurs de la recherche qui l'intéressent, où elle place ses fonds de recherche et où des synergies seraient possibles. L'AMA savait que ces fonds communs étaient disponibles.

Pour l'information générale du Conseil de fondation sur la conférence prévue à Stockholm sur les questions génétiques, on sait que l'AMA est arrivée tardivement dans la lutte contre le dopage puisque celle-ci avait commencé trente ans avant son apparition. À présent, il s'agit de rattraper le temps perdu et, pour la technologie du transfert des gènes, l'AMA s'est efforcée d'être présente alors que cette science en était à ses débuts. Elle a déjà tenu un colloque au Centre Banbury sur Long Island, il y a quelques années, et la conférence à venir va assurer un suivi. L'AMA collabore avec des

scientifiques de pointe dans ce domaine alors que cette science prend son essor, afin de savoir ce qu'il en est, et pour aider au mieux à l'élaboration des protocoles qui seront utilisés dans la recherche et les contrôles et tâcher d'obtenir des tests qui permettront d'identifier s'il y a eu manipulation génétique ou non. Cette conférence aura lieu trois ans après la précédente, et les principaux scientifiques de la discipline y seront pour discuter des dernières nouveautés dans ce secteur. Le gouvernement suédois en a très généreusement rendu la préparation plus facile. LE PRÉSIDENT est certain que cette conférence sera très prestigieuse et espère qu'elle sera utile à l'AMA dans ses efforts pour conjurer cet aspect particulier du dopage dans le sport à ces tout débuts.

DÉCISION

Le projet de budget 2006 est approuvé.

6. Juridique

6.1 Compte rendu d'activité

M. NIGGLI rappelle que les membres entendront un rapport complet sur ADAMS au prochain point à l'ordre du jour, mais il veut préciser ce qu'il en est sur le plan juridique et, en réponse à une question posée lors de la réunion précédente, les progrès réalisés par ADAMS sont de deux sortes. La première étape a été d'assurer, au moment de la mise au point des programmes, que les conditions techniques requises par la loi étaient remplies par les responsables, et les juristes de l'AMA ont bien collaboré avec eux pour que toutes ces conditions techniques requises soient remplies. La deuxième phase en cours comprend l'élaboration d'une relation contractuelle appropriée entre utilisateurs du système, d'un côté les sportifs, et de l'autre les organisations antidopage et les laboratoires. Ce réseau de contrats est en cours d'élaboration, notamment celui qui apparaîtra à l'écran pour les sportifs, lesquels devront consentir à fournir leurs informations personnelles. Tout ceci est en cours.

L'annexe 1 se réfère à la procédure de gestion des résultats, à savoir chaque procédure suivie par l'Agence lorsqu'elle reçoit un résultat d'analyse anormal. Le résultat est examiné avant de prendre la décision de faire ou non appel. Concernant cette procédure, deux situations sont possibles : soit l'AMA est satisfaite et le dossier est clos, soit elle ne l'est pas. Dans ce cas, soit elle considère qu'un appel ne serait pas utile et elle prend contact avec l'organisation antidopage concernée; soit au contraire il lui semble qu'un appel est nécessaire, et alors ce que l'on pourrait appeler un conseil de révision, composé du Président et du directeur général, prend une décision finale quant à un appel ou non. C'est la procédure correcte confirmée la veille par le Comité exécutif.

L'annexe 2 contient un certain nombre de cas traités durant les mois précédents. Comme on peut le voir, un nombre considérable de cas a été reçu, environ 424 depuis août dernier, relatifs en large proportion aux AUT et aux substances spécifiques. Néanmoins, l'AMA reçoit régulièrement cinq à six cas par semaine, pour lesquels elle doit décider de faire ou non appel.

Sur les cas listés, M. NIGGLI souligne que dans le cas du triathlon, il n'a pas été possible à l'AMA d'agir, et elle vient juste d'apprendre que l'ITU a décidé de suspendre le sportif dans le monde entier. Il y a eu un cas en cyclisme contre lequel elle n'a pas pu faire appel pour des raisons techniques, l'AMA était convaincue que l'UCI avait placé cet appel. Dans un cas relatif au ski, un skieur (Knauss) a fait appel de la décision de la FIS et l'AMA a demandé permission d'intervenir dans cette affaire pour apporter son soutien à la FIS dans sa défense.

Le document contient également deux affaires présentées au TAS en relation avec des AUT. La première concerne un cycliste français et l'AMA a été satisfaite de la décision, qui s'est rangée à sa position et à celle l'UCI. Le TAS a établi un excellent précédent, notamment pour éviter que les sportifs puissent présenter de nouveaux éléments de preuve au TAS concernant les AUT. En revanche, si quelque chose de

nouveau apparaît depuis la précédente demande d'AUT, une nouvelle demande d'AUT doit être faite, plutôt que de faire appel à un niveau supérieur.

En outre, une distinction s'impose entre l'aptitude à pratiquer un sport et la procédure d'AUT, qui doit être traitée par des entités différentes de l'organisation.

Enfin, et peut-être plus important, le TAS a clairement déclaré qu'il n'envisagera d'accorder une AUT que si la demande a été refusée pour de mauvais motifs à partir d'éléments probants figurant au dossier. Cela signifie que les arbitres du TAS ne joueront pas le rôle de médecins. Les AUT sont des questions éminemment médicales qui doivent être traitées par les spécialistes médicaux des AUT au niveau des FI et des experts des AUT à l'AMA, qui sont tous médecins. La procédure du TAS a pour objet de garantir le respect des droits des sportifs plutôt que de rouvrir les aspects médicaux d'un cas, et l'AMA estime que c'est très important.

Un autre cas d'AUT relatif à un cavalier paralympique est entendu par le TAS le 4 mai, et l'AMA attend la décision. Il ne souhaite pas commenter sur ce sujet davantage.

Deux décisions ont été citées dans le rapport, l'une provenant du TAS et l'autre d'un tribunal antidopage indépendant. L'AMA considère que les deux décisions ont établi d'excellents précédents, en particulier la décision du TAS confirmant que les sanctions de deux ans ne violent pas le principe de proportionnalité. C'était un sujet de controverse depuis quelques mois, et l'AMA se félicite de la nouvelle direction prise.

Il est clairement indiqué dans le deuxième cas, traité par l'ITF, que l'AMA ne doit pas accepter que chaque fois qu'il y a un cas positif, le médecin soit blâmé pour avoir fourni la substance si bien que le sportif n'est pas sanctionné. Cela n'est pas facilement acceptable, hormis dans des circonstances très spécifiques.

Enfin, depuis la rédaction de ce rapport, deux appels ont été placés, l'un concernant le motocyclisme et l'autre le basket-ball. Dans les deux cas, l'AMA a jugé que les sanctions ne convenaient pas. Les deux affaires seront entendues par les organes d'appel des fédérations concernées, et non pas devant le TAS à ce stade, et elles sont toutes deux en cours.

M. BESSEBERG précise qu'il est au courant que, depuis l'hiver dernier, deux tests au moins ont présenté un échantillon A positif mais des tests B négatifs. Les tests ont été menés par différents laboratoires, et différents stimulants étaient concernés. Etant donné que l'AMA est responsable de l'accréditation des laboratoires, il lui demande, ainsi qu'aux experts, d'étudier ces cas et de prendre les mesures nécessaires pour éviter que ce type de situations ne se reproduise, car cela mine la confiance dans son travail et ses méthodes. Il insiste pour que cela soit pris très au sérieux et qu'on détermine comment un laboratoire peut trouver un échantillon A positif et un échantillon B négatif.

LE PRÉSIDENT demande au Dr Rabin de répondre à cette question plus technique que juridique.

LE DR RABIN répond que l'AMA suit systématiquement ces cas et, outre les deux qui ont été mentionnés, il y en a eu deux ou trois autres cette année. L'AMA a toujours pris contact avec le laboratoire pour obtenir des explications et toutes les analyses relatives aux échantillons A et B, afin de tenter de faire la lumière sur ce qui s'est passé. Dans un cas récent, on a instamment demandé au laboratoire d'effectuer des analyses complémentaires pour éclaircir la situation et être sûr que cela soit pris en compte pour l'accréditation du laboratoire et les analyses qu'il réalise.

M. RICCI BITTI soulève la question des AUT. Qui est vraiment responsable des AUT ou d'accepter celles qui sont reçues ?

M. NIGGLI lui répond que les FI sont responsables de la délivrance des AUT aux sportifs de niveau international qui font partie des groupes cibles soumis aux contrôles. La délivrance des AUT aux sportifs de niveau national relève des fédérations nationales. Les FI ont ensuite la possibilité soit de reconnaître les AUT nationales lorsqu'un sportif

passer d'une catégorie à une autre, soit de répéter la procédure au niveau international si elles le souhaitent. C'est le mécanisme prévu par le Code.

M. RICCI BITTI déclare que premièrement, le fardeau des AUT est devenu trop lourd pour les FI en termes d'administration et de gestion; deuxièmement, sa FI rêverait de collaborer avec les agences nationales, mais, dans certains cas, les AUT sont interprétées différemment lorsque deux organismes travaillent ensemble. C'est une autre complication concernant différentes interprétations du Code, et il estime qu'on devrait en tenir compte à l'avenir pour éviter les divergences et les difficultés.

M. NIGGLI comprend le point de vue tout à fait recevable de M. Ricci Bitti, et il ne peut que répondre qu'il y a certainement des points de vue différents sur l'interprétation des standards pour l'AUT, que le regroupement de la jurisprudence sur le sujet permettra de clarifier. Certains points seront précisés, ce qui permettra sans aucun doute une interprétation claire et résoudra, espérons-le, les complications mentionnées.

M. RICCI BITTI souhaite répéter ce que le professeur Ljungqvist a déclaré le matin même : les FI ont fait des efforts conséquents pour signer le Code. La FIFA est à présent citée nommément de façon répétée, mais l'AMA ne tient pas compte de ce qui a été fait en interne pour accepter le Code. Il serait souhaitable que les autres parties, les gouvernements, réalisent les mêmes progrès. Il serait utile de discuter plus avant de la question, parce que, sur le plan opérationnel, le Code demeure parfois obscur.

LE PRÉSIDENT rappelle qu'on ne doit pas oublier qu'avec le pouvoir viennent les responsabilités. L'une d'entre elles, qui vient avec le pouvoir de gérer un sport, est l'administration du système des AUT au niveau international. Lorsque le Code a été mis en forme, les AUT des sportifs de niveau national ont été renvoyées aux autorités nationales. Si cela ne fonctionne pas, il faudra envisager des mesures, mais lorsque cela a été mis en place, c'est ce que tout le monde souhaitait. Naturellement, il y a probablement plus de demandes d'AUT que ce qui se justifie. C'est pourquoi l'AMA dispose d'un groupe pour les examiner au cas par cas, sur demande, ou à partir d'un échantillon statistique afin de s'assurer que les standards soient appliqués de manière cohérente lors de l'attribution ou non des AUT.

LE DR SCHAMASCH demande la possibilité qu'à l'AMA de faire appel concernant une sanction infligée à un sportif conformément au droit national, mais qui ne serait pas jugée conforme au Code.

M. NIGGLI précise que la question se rapporte à la capacité de faire appel d'une décision prise par une ONAD qui ne respecterait pas le Code. Ceci dépendra de la législation nationale et de la manière dont le système a été fixé. Si cela concerne un sportif international, cela ne devrait pas poser de problème, et la plupart des ONAD acceptent cette possibilité. Si c'est un sportif de niveau national, certaines législations nationales proposent une procédure qui ne va pas au TAS. L'AMA peut donc difficilement faire appel. Cela dépend du contexte, mais au niveau international, normalement, cela ne doit pas poser de difficultés.

LE PRÉSIDENT fait remarquer que l'un des objectifs du Code et de la Convention est de faire que les mêmes règles sportives soient appliquées par les partenaires sportifs et les autorités publiques. Laissant de côté ce qui relève du criminel, les sanctions sportives sont supposées être suffisamment cohérentes pour éviter les recours auprès des tribunaux nationaux pour traiter d'une sanction pour dopage.

DÉCISION

Le compte rendu d'activité juridique est noté.

7. Système de gestion et d'administration antidopage - ADAMS

7.1 Rapport d'étape sur le contrôle d'acceptation des usagers et le plan d'application

M. DIELEN annonce qu'il souhaite informer les membres de la situation actuelle d'ADAMS, passer rapidement sur l'objet et la fonctionnalité d'ADAMS, mentionner les principales étapes accomplies avant d'examiner ADAMS. Les membres auront également la possibilité à la prochaine pause d'obtenir une démonstration personnelle sur l'ordinateur installé à l'extérieur, ce qui les aidera à comprendre le système.

ADAMS est un service centralisé qui remplit les engagements des partenaires définis par le Code : les AUT et les informations sur la localisation. Les trois fonctionnalités de base sont : le système pour les informations sur la localisation; le centre d'information, qui permet de confronter les résultats des laboratoires aux formulaires de contrôle antidopage, les AUT, etc; et troisièmement le système de contrôle du dopage, qui permet de mener la planification de la répartition, les ordres de mission, etc.

Les spécifications ont été validées l'an dernier. Des cryptages tests ont été installés pour s'assurer que le système applique les spécifications. L'étendue de la première phase d'application a été définie et on a pu compter sur l'étroite collaboration d'un groupe de partenaires. Il s'agit de l'IPC, de plusieurs fédérations d'hiver et d'été et de sports individuels et d'équipe, afin qu'ils soient tous couverts. Plusieurs ONAD et des laboratoires ont également participé, pour tenir compte de leur contribution au système. On va procéder à une mise en place dans les semaines à venir avec ces organisations, en fonction de leur propre programme, car certaines d'entre elles ont des manifestations sportives imminentes et il est parfois difficile de trouver le bon moment avec elles. Cette mise en application se fera par phases. Certaines organisations commenceront par utiliser la partie «informations sur la localisation» et d'autres choisiront la partie «répartition des contrôles», tandis que d'autres encore se serviront au début du système en fonction du type de sportif concerné. Ainsi, l'UCI a indiqué qu'elle souhaitait commencer par le cyclisme sur piste avant de l'étendre à d'autres disciplines.

La formation, qui a eu lieu à Lausanne et Montréal, avait été initialement prévue sur deux jours, mais une journée et demie s'est révélée suffisante et de nombreuses réactions permettront de l'améliorer. Le serveur de formation est utilisé pour des objectifs éducatifs. Le serveur de production est également prêt, mais, pour des raisons de sécurité, on ne peut en dire davantage. Le service d'assistance est également opérationnel et le contrôle d'acceptation des usagers a été réalisé à environ 70%.

Comme l'a précisé M. Niggli, le cadre légal a été arrêté, et on doit maintenant finaliser les formulaires et les contrats et obtenir qu'ils soient signés par les divers partenaires.

A terme, il faudra avoir terminé le contrôle d'acceptation et lancer ADAMS avant de commencer à préparer la deuxième phase de mise en place, en août ou septembre. Les plans sont prêts pour amener 25 à 30 organisations supplémentaires à ADAMS et les laboratoires seront prioritaires, car ce sont eux qui fourniront le système en données, de même que les fédérations de sports d'hiver en vue des Jeux olympiques de Turin. Il ne s'agit pas d'utiliser complètement le système avec le TOROC, mais d'apporter une aide au programme de contrôles de toutes les façons possibles. En plus, le produit initial sera amélioré.

En ce qui concerne le système lui-même, les membres peuvent voir l'entrée d'un sportif type, qui lui donne accès aux messages que l'AMA lui enverra et également aux informations sur sa localisation. Le sportif peut également voir son AUT et obtenir copie de sa demande. Il lui est donc possible de vérifier ce qui a été soumis en son nom. Lorsque l'AUT est approuvée, le sportif peut également imprimer le reçu si nécessaire avant le contrôle du dopage. Pour ce qui est des informations sur la localisation, les membres peuvent prendre connaissance, sur l'écran, des informations sur la localisation d'un sportif pour le mois de mai. Les différentes sections montrées par jour représentent

ce qui avait été prévu, et s'il y a modification et qu'on passe de l'entraînement à la compétition, par exemple, le système donne un avertissement et affiche un « M » pour « modifié ». Ceci alerte à la fois le sportif et les autorités de contrôle qu'il y a eu modification. Très important également, il y a une section « Notes et activités » et tous les accès à cette section sont mémorisés. Si par exemple un sportif demande à son agent d'actualiser des informations sur sa localisation, le sportif peut être certain que ces changements seront pistés par le système, afin qu'il n'y ait aucune incertitude quant à la personne qui a effectué le changement. C'est bien sûr très important en cas de contrôles manqués, etc.

Pour les ONAD, l'écran d'ouverture de session est légèrement différent, par exemple avec un plan de contrôles en compétition, un plan de contrôles hors compétition, une gestion des ordres de mission, etc, tous relatifs à la répartition des contrôles. Quand on retourne au même sportif, il est possible de voir l'AUT qui lui a été délivrée et de constater qu'il a été contrôlé à partir du formulaire de contrôle du dopage pour un contrôle exécuté un jour donné, avec le numéro de l'échantillon, etc. Le numéro de l'échantillon peut être confronté au résultat de laboratoire par le système, qui précise également si tous les champs sont exactement les mêmes. Ainsi, dans le cas qui était affiché à l'écran, le laboratoire ne précisait pas que le contrôle avait été effectué au Canada, et le système avertissait l'utilisateur de cette différence. La gestion des résultats déterminera alors si cette différence est significative ou non, ce qui permet à la gestion des résultats de confirmer le numéro correct de l'échantillon au moment de confirmer un résultat d'analyse anormal. Lorsque cela correspond et que c'est confirmé, le système crée un résultat d'analyse anormal. Il est alors possible de passer à la violation de règle antidopage, etc.

Le système permet donc aux utilisateurs de pister les diverses étapes dans ADAMS. Il ne crée pas automatiquement de sanctions, mais c'est un instrument de pistage des étapes qui permet d'éviter qu'un cas soit oublié, ce qui est l'objet du centre d'informations.

M. DIELEN rappelle aux membres qu'ils peuvent assister à une démonstration à l'extérieur de la salle de réunion. Il est important d'insister sur le fait que la sécurité est essentielle pour ADAMS, qui est hébergé par deux centres de données sous haute protection. L'aspect sécurité de l'application a été la partie la plus difficile à résoudre, parce que cela dépendait de l'organisation qui y fait appel et des personnes qui au sein de l'organisation y ont accès. Quant au contenu des données, il peut également avoir un impact sur l'accès lui-même.

ADAMS est donc un système sûr qui sera prêt à l'utilisation dès le deuxième trimestre de l'année et sera mis à disposition par phases. C'est un outil Internet accessible partout dans le monde et qui présente autant d'éléments que possible dans le respect des standards. Ainsi, le CIO a proposé l'utilisation de sa catégorisation des disciplines sportives et cela a été apprécié. En outre, en termes de liste des substances et de diagnostics, on utilisera les dénominations standards, ce qui permettra également leur traduction. Le système est en anglais, mais, lors de sa mise en place, il sera également disponible en français. Par ailleurs, la possibilité de traduction a été envisagée par l'usage de menus déroulants plutôt que par du texte libre. Le système s'organise autour du Code et permet aux rendus d'analyse d'être importés dans la phase initiale et à certaines statistiques d'être exportées, et on prévoit plus tard une certaine standardisation de certains rapports. C'était donc un aperçu d'ADAMS tel qu'il se présente à l'heure actuelle, et, s'il y a des questions, il y répondra volontiers.

LE PROFESSEUR DE ROSE signale qu'un mot de passe et un code d'utilisateur étaient demandés par les ordinateurs, ce qui lui en a empêché l'accès.

M. DIELEN assure le professeur de Rose que l'accès lui sera donné durant la démonstration.

LE PRÉSIDENT rappelle au professeur de Rose que le but du mot de passe est précisément d'empêcher les accès non autorisés.

MME ELWANI demande s'il y a moyen d'exécuter la procédure sur papier pour les pays qui n'ont pas accès à Internet. Par exemple, est-ce que les informations sur la localisation des sportifs peuvent être transmises sur papier ? Par ailleurs, elle se demande également si le service d'assistance fournira l'information et les documents nécessaires en ce sens, parce que de nombreux pays d'Afrique ne disposent pas d'un accès généralisé à Internet.

M. BESSEBERG déclare que nombre de sportifs lui ont fait remarquer la complexité des informations sur la localisation. Ce n'est pas ADAMS lui-même qui pose problème, mais il propose, puisque M. Fetisov est désormais président du comité des sportifs et qu'il tiendra une réunion le lendemain, que cette question soit abordée avec les sportifs. Il est essentiel qu'ils puissent utiliser leur téléphone portable pour envoyer des messages, parce que nombre d'entre eux n'ont pas accès à Internet dans leur entraînement quotidien et qu'ils se déplacent d'un lieu à un autre. Le système doit être rendu très fonctionnel et facile d'utilisation, car il est indispensable de convaincre les sportifs plutôt qu'ils trouvent à redire à propos du système. Le système des informations sur la localisation doit donc être rendu efficace et pratique pour les sportifs.

M. KRECKÉ insiste pour dire qu'il est complètement favorable au système, mais souligne que la protection des bases de données nominatives est soumise à des législations différentes selon les pays et, en dépit de la directive ratifiée par l'Union européenne, les pays ont encore différentes façons de procéder. Peut-être faudra-t-il recueillir des informations dans chaque pays possédant une législation particulière sur les banques de données nominatives, ce qui sera très long. Il aimerait savoir si les juristes de l'AMA en ont tenu compte.

M. DIELEN déclare que l'objectif d'ADAMS est de permettre la saisie des données par quelqu'un d'aussi proche que possible du sportif concerné si ce n'est lui-même. Idéalement il serait préférable que les sportifs le fassent eux-mêmes. Mais on peut scanner et joindre des documents aux informations sur la localisation pour que, si un sportif se trouve dans l'impossibilité d'entrer ses données, il puisse toujours les envoyer à sa fédération nationale par télécopie ou courrier postal. Si une fédération nationale ou une ONAD y a accès, elle peut alors saisir les données ou, si elle ne peut le faire, les transmettre à la FI, qui les scannera et saisira les données. L'idée est de se tenir le plus près possible du sportif, pour les mises à jour notamment, parce qu'elles sont plus problématiques que les informations initiales sur la localisation. Dès lors, si un sportif n'a pas accès à Internet, il peut transmettre ses informations par une fédération nationale, une ONAD ou une FI.

En ce qui concerne le service d'assistance, un numéro 800 a été attribué, et on va s'efforcer de rendre ce numéro de téléphone disponible dans le plus grand nombre de pays, afin que tous les sportifs puissent avoir accès au service.

En réponse à la question de M. Besseberg sur la messagerie par SMS, la FIS, qui est l'une des fédérations de la première phase, dispose de ce système. On étudie ce domaine des SMS, qui sera certainement repris dans ADAMS, dès qu'on aura résolu la difficulté de standardisation. L'AMA est tout à fait consciente que les sportifs ont des téléphones portables et que l'idéal serait bien entendu de pouvoir actualiser leurs informations de cette manière. C'est ce qui sera étudié dans les prochains mois.

M. NIGGLI remercie M. Krecké de son excellente question et note que les difficultés sont encore plus complexes parce qu'elle s'appliquent au monde entier et non pas seulement à l'Europe. Premièrement, les juristes ont examiné la question. Il y a bien une directive européenne, mais elle n'est pas appliquée par tous les pays, qui, pour certains, s'en tiennent à leur propre législation malgré la directive. En résumé, la première difficulté qui se pose est celle de savoir qui a les données et gère la base de données, puisque c'est l'AMA et qu'elle n'est pas située en Europe mais au Canada, où la question est légèrement différente du point de vue légal. Bien que certains sportifs saisissent leurs données à partir de l'Europe, elles n'y sont pas stockées. Dans la plupart des cas, le problème est résolu par les sportifs, qui donnent leur consentement, pour autant que

l'AMA utilise et conserve les données conformément à l'objectif fixé par le système. Il est donc très important de ne pas conserver les données pour des périodes inutilement longues, de s'assurer que les sportifs savent qui a accès à leur données, et que seul un nombre limité de personnes y aient accès. Tous ces points ont été pris en compte dans la conception du système, et l'AMA s'est efforcée de respecter les exigences du plus grand nombre possible de législations. Il faut bien reconnaître que l'Agence n'a pas étudié toutes les législations du monde, mais elle a pris toutes les précautions, et il reste à voir si, lors de la mise en place du système, un pays donné se présente avec une difficulté spécifique. Toutefois, l'AMA est convaincue qu'avec le consentement des sportifs et les précautions qu'elle a prises, le système est légalement recevable.

LE PRÉSIDENT rappelle aux membres que la question des informations sur la localisation est essentielle à la réalisation du programme de contrôles hors compétition. Il est indispensable de savoir où se trouvent les sportifs pour pouvoir effectuer les contrôles. L'AMA voit bien qu'il y a quelques champs de mines légaux, mais elle s'est efforcée de les éviter autant que possible. Il espère que tous les membres essaieront le système, qui s'annonce comme un instrument très puissant de coordination de la lutte contre le dopage dans le sport, une fois qu'il aura été mis en place.

DÉCISION

Le rapport d'étape d'ADAMS sur le contrôle d'acceptation des usagers et le plan de mise en place est noté.

8. Code mondial antidopage

8.1 Compte rendu d'activités

M. ANDERSEN annonce qu'il va informer les membres de la situation actuelle du Code mondial antidopage avant de mentionner les difficultés qui s'annoncent. Premièrement, les bonnes nouvelles : en terme d'acceptation du Code, pour les personnes nouvelles au sein du Conseil, les Mouvements olympique et paralympique, les comités nationaux olympiques et paralympiques et les FI ont tous accepté le Code dans le monde entier. La situation concernant les Agence nationales antidopage se présente de la manière suivante : grâce à des relations exhaustives avec les organisations sportives et les gouvernements, l'AMA a été informée qu'il existe 87 organisations nationales antidopage dans le monde, ce qui signifie qu'il reste 119 pays sans ONAD et, comme cela est stipulé dans le Code, le CNO est par défaut l'ONAD du pays qui n'en a pas. Sur les 87 ONAD, 54 ont signé le Code et 33 ne l'ont pas fait.

En terme de mise en place du Code, le tableau est moins brillant. Toutes les FI à l'exception de la FIFA appliquent le Code, et, pour les CNO, l'AMA n'a reçu les règles que de 18 des 202 CNO. Sept de ces 18 ensembles de règles ont été approuvés. Concernant les Agences nationales antidopage, les règles de 27 d'entre elles ont été reçues et 8 d'entre elles ont été approuvée. On est donc loin du compte. Les Comités nationaux paralympiques sont traités par le Comité international paralympique, et l'AMA lui est très reconnaissante de la tâche qu'il effectue dans ce domaine.

Le respect du Code comprend trois niveaux : l'acceptation, la mise en place et la surveillance de l'observance. L'AMA a encore beaucoup de travail à ce sujet, même en terme d'acceptation et de mise en place. Les signataires représentent un vaste groupe. Jusqu'à présent, il y a 560 signataires : 200 CNO; environ 160 CNP; 10 organisateurs de grandes manifestations, telles que l'IPC, le CIO, l'Organisation des Jeux du Commonwealth, etc; une centaine de FI; et près de cent ONAD. L'AMA étudie comment entreprendre un processus de surveillance et comment utiliser ADAMS pour cela. Elle disposera d'informations complètes avec ADAMS et elle devrait envisager l'utilisation de moyens électroniques pour surveiller le respect du Code. Le rapport de M. ANDERSEN

contient quelques questions sur la surveillance du respect du Code en plus des autres difficultés posées, sur lesquelles il fera volontiers des commentaires si les membres le souhaitent.

LE PRÉSIDENT note qu'il est important de comprendre, lorsque M. Andersen indique « par défaut », que lorsqu'il n'y a pas d'autre ONAD dans un pays, la responsabilité échoit au CNO. C'est ce que l'AMA a négocié et c'est ce qu'elle voulait lorsque le Code a été rédigé, mais on sait également que près de la moitié des Comités nationaux olympiques et leurs gouvernements n'auront jamais la capacité de disposer d'une ONAD complète. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'AMA a encouragé et encourage la création d'organisations régionales antidopage, afin de regrouper plusieurs de ces pays. L'AMA est présente en Afrique, Asie et Océanie et elle va l'être en Amérique latine, et il espère que cela satisfera certaines de ses exigences. L'AMA va se concentrer sur l'aide qu'elle peut apporter aux principales ONAD pour les décharger de leur tâches autant que possible. Un autre moyen de procéder serait que les FI confient davantage de responsabilités à leurs fédérations nationales, s'il n'y a pas d'ONAD. Il y a donc plusieurs possibilités pour parvenir à une solution satisfaisante, et elles sont explorées.

Le rapport de M. Andersen se réfère à la difficulté de traiter les écarts de connaissances et de capacités d'organisation entre les grands pays développés et ceux qui sont en développement et qui n'ont tout simplement pas les ressources nécessaires.

M. WALKER considère le Code comme la pierre angulaire de l'AMA, et, en ce qui concerne sa mise en application, suivant le tableau que l'AMA a fourni, cette question a été évaluée aux réunions du groupe de surveillance à Strasbourg l'année précédente. Après tout, les ONAD sont présentes et très bien établies dans de nombreux pays européens, et il serait donc raisonnable d'envisager qu'elles puissent facilement signer et appliquer le Code. On a pourtant découvert que l'obligation faite aux ONAD en vertu du Code d'en devenir les signataires provoquait des difficultés inattendues lorsque celles-ci font partie d'une structure gouvernementale, car c'est alors le gouvernement qui signe le Code. Ceci nécessite des structures claires et transparentes pour les ONAD et une approbation de tous les autres ministères à côté du ministre des Sports, qui est bien entendu lui-même pratiquement toujours en faveur de la signature du Code. Mais, du fait de leurs liens compliqués avec la structure gouvernementale, des structures différentes sont nécessaires. Par exemple, en Espagne ou en Ukraine, la situation actuelle ne permet pas de signer le Code. Sur les 48 pays européens, 19 n'ont pas encore pu soit signer soit appliquer le Code normalement. En pratique, nombre de ces ONAD appliquent le Code aussi étroitement que possible et l'absence de signature ne devrait pas être interprétée comme un non-respect.

En ce qui concerne la question du respect, pour revenir aux points soulevés par MM. Krecké et Dielen, les délégués du groupe de suivi et du secrétariat sont très conscients de la nécessité d'une coordination tripartite entre l'AMA, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe sur la question de la surveillance. Du point de vue des délégués, c'est particulièrement important pour éviter de faire le même travail deux fois. Des discussions très utiles ont eu lieu entre l'AMA et l'UNESCO pour parvenir à cette synergie pour les conditions exigées par la surveillance, et le groupe discute également avec M. Dielen de la manière dont les mécanismes de surveillance seront mis en place par la Convention antidopage du Conseil de l'Europe et comment les informations entrées sur ADAMS pourraient être utilisées correctement par les deux parties grâce à des installations d'import-export. M. WALKER est convaincu qu'il est possible de proposer un système qui fonctionne ensemble, sinon en conjonction. En tous les cas, les systèmes seront compatibles.

En ce qui concerne la question de M. Andersen sur la fréquence de la surveillance, là où ADAMS est un système permanent, la surveillance exercée par la Convention du Conseil de l'Europe n'a lieu qu'une fois par an et la fréquence du système de surveillance de l'UNESCO n'a pas encore été décidée, mais elle aura lieu probablement tous les deux ans. Il lui semble que du point de vue de l'AMA, un programme sur deux ans pourrait ne pas être commode pour deux raisons. D'abord, il y a un nombre énorme de partenaires

avec des responsabilités très différentes. M. Andersen a estimé qu'il y avait environ 500 signataires du Code. Tenter de surveiller 500 signataires, cela veut dire plus d'un par jour, et M. WALKER ne voit pas comment cela pourrait être faisable en terme pratique. Du point de vue de l'utilisateur, même si l'information peut être fournie une fois par an comment serait-il possible de la digérer et quelles conclusions pourrait-on en tirer ? Personnellement, il lui semble qu'il serait plus efficace d'envisager une fois tous les deux ans et peut être même un cycle plus long, compte tenu des ressources en personnel et de l'utilité dans la perspective des décideurs en fin de chaîne.

MME NEILL félicite M. Walker de sa présentation des complexités de la surveillance. Il est prévu que la surveillance commence en 2006, par une procédure d'autoévaluation. Il lui semble qu'il est important que, quelle que soit la personne chargée de concevoir les instruments à utiliser dans cette procédure, elle le fasse le plus rapidement possible et s'efforce de diffuser l'information à ceux qui en rendront compte, afin qu'on puisse commencer à se préparer. Elle soupçonne que l'autoévaluation ne sera pas une tâche facile, et le plus tôt on pourra s'y mettre, le mieux ce sera.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a d'autres questions.

M. ANDERSEN déclare que l'AMA travaille avec ardeur pour l'instant à la situation concernant les systèmes nationaux antidopage, et une présentation sera faite aux membres ultérieurement sur le développement des programmes antidopage et la création des ORAD dans les parties du monde sans ONAD et sans la possibilité d'en créer dans chaque pays.

En réponse à la question de M. Walker concernant les difficultés pour les ONAD de signer lorsqu'elles relèvent des gouvernements, l'AMA a bien conscience du problème, et elle apprécierait que celles qui ne peuvent rapporter l'acceptation du Code puissent lui faire savoir leur problème, plutôt que de ne rien renvoyer du tout. L'Agence sait que certaines sont confrontées à ce type de difficultés, mais elle aimerait en savoir plus.

Quant à la surveillance du respect du Code, comme l'ont justement fait remarquer M. Walker et Mme Neill, il s'agit d'une entreprise énorme pour l'AMA, et elle recherche le moyen d'obtenir l'aide du Conseil de l'Europe, qui a acquis une bonne expérience dans ce secteur dans les quinze dernières années avec sa Convention. Il faut éviter que le travail soit effectué deux fois et on devrait donc s'efforcer de se coordonner. Il est important de dire qu'une assemblée se tiendra en octobre dont les résultats seront importants.

En ce qui concerne la fréquence de la surveillance, elle a lieu tous les ans par le Conseil de l'Europe, et ce sera vraisemblablement tous les deux ans par l'UNESCO. Le Code précise clairement que la surveillance doit être réalisée tous les deux ans.

LE PRÉSIDENT demande aux membres du Conseil de fondation de se souvenir que deux choses sont surveillées : le respect du Code, qui est la responsabilité de l'AMA, et le respect de la Convention, qui relèvera de la responsabilité de l'UNESCO. Il y aura une procédure d'autoévaluation, sur le modèle d'une déclaration de revenus, dans laquelle on estime à combien s'élèvent les revenus et les impôts. Ceci pourra être vérifié ultérieurement par les autorités compétentes. L'AMA a besoin de cette autoévaluation, et chaque partie doit bien être consciente de la responsabilité de la surveillance.

Concernant la question de l'ONAD, là où il y a une structure gouvernementale, peu lui importe qu'elle ait ou non signé le Code, mais, si elle empêche la signature du Code, il est important de trouver une solution. Il considère que ceux qui se trouvent face à ce problème ont la responsabilité d'essayer de trouver une solution.

DÉCISION

Le compte rendu d'activités sur le Code mondial antidopage est noté.

9. Décisions et activités par département et secteur

9.1 Science

LE DR RABIN souhaite informer le Conseil de fondation des deux aspects du département Science. Premièrement, la Liste des substances et méthodes interdites de 2006, deux réunions du comité de la Liste ont eu lieu à la fin janvier et à la fin avril, et il est heureux d'annoncer que le projet de Liste 2006 est presque prêt. Il est nécessaire de revoir certains stimulants avant que la Liste soit prête pour consultation finale. Ceci pourra intervenir dans les prochains jours, et il croit que la Liste sera prête vers la fin mai. Le comité prévoit de laisser deux mois de consultation sur la nouvelle Liste aux principaux partenaires de l'AMA. Les commentaires reçus seront comme d'habitude compilés en août et soumis à l'examen des membres du comité Liste à leur prochaine réunion prévue les 6 et 7 septembre, juste avant la réunion du comité Santé, médecine et recherche du 8 septembre, avec pour objectif de revoir la Liste une dernière fois et de la soumettre à l'approbation du Comité exécutif le 20 septembre. Il se félicite d'annoncer qu'en plus de répondre à tous les commentaires reçus sur la Liste, cette année le comité prévoit également de fournir des réactions aux commentaires des partenaires. Il fera de son mieux pour répondre à tous les points soulevés. Comme chaque année, une fois que le Comité exécutif de l'AMA aura approuvé la Liste en septembre, celle-ci sera diffusée avant le 1^{er} octobre, pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Deuxièmement, concernant les projets de recherche, l'appel annuel à soumission de projets a été diffusé le 23 février sur le site Internet, avec le 20 mai comme date limite. On espère, comme tous les ans, que le plus grand nombre de projets seront reçus des cinq continents, et, comme d'habitude, les quatre principaux thèmes ont été approuvés par les membres du comité Santé, médecine et recherche. Cette année, ils ont été plus détaillés pour donner de meilleures directives aux demandeurs. Une évaluation scientifique indépendante et une évaluation éthique de chaque projet seront réalisées, et les projets seront soumis à l'examen du comité Santé, médecine et recherche. L'approbation définitive sera demandée au Comité exécutif. On espère que le plus grand nombre de contrats seront signés avant la fin de l'année pour permettre aux équipes de se lancer dans leurs travaux dès que possible. Les retards sont plus souvent dus aux questions éthiques que scientifiques ou qu'à des aspects financiers ou contractuels.

LE DR RABIN souhaite donner la parole au professeur Gerrard et au docteur Garnier, qui donneront des informations sur la procédure des AUT.

LE PROFESSEUR GERRARD rappelle aux nouveaux membres la fonction et les tâches du groupe de travail sur l'AUT, qui agit sous l'égide du comité Santé, médecine et recherche et se compose de quatre médecins. Il remercie le Dr Rabin de la présentation PowerPoint, qu'il demande aux membres de regarder.

Il y aura toujours des sportifs qui auront besoin de faire appel à des substances interdites. C'est plutôt ironique et cela diffère de toutes les autres activités de l'AMA. Le comité AUT est là pour assurer que les sportifs ayant signalé leur état médical sont soutenus, et pour ce faire remplissent une demande d'exemption pour usage à des fins thérapeutique, conformément à un standard international cohérent. Le groupe des quatre s'est réuni en mars de cette année, et il remercie le personnel du bureau de Lausanne de sa coopération et de son excellente soutien au fonctionnement du groupe. Il tient également à souligner le bon travail réalisé par le président du groupe, le professeur Fitch, qui a aidé à la création du comité et à sa mise en forme et l'a fait fonctionner, et par le Dr Pipe, ancien membre du groupe. Au cours de l'année, un certain nombre de points ont été approuvés par le Comité exécutif, ce qui a modifié la tâche du comité AUT et qui sont résumés dans le rapport.

Il souhaite seulement dire que l'un des points les plus importants porte sur le remaniement des formulaires de demandes, qui sont bien plus faciles à utiliser par les sportifs. En plus, le délai de réponse à une AUT a été réduit à 30 jours ouvrables.

Un examen des activités de l'AMA relatives aux AUT au cours des douze derniers mois indique que six cas ont été revus à la demande des sportifs, cinq décisions ont été confirmées et une a été renversée, comme M. Niggli l'a mentionné précédemment. Il y a un cas en appel auprès du TAS, une décision qui est encore à venir et un cas dans l'attente de savoir si le TAS confirme la décision de l'AMA

Pour saisir la somme de travail du bureau de Lausanne pour traiter les AUT, il est important que le Conseil comprenne que plus de 12 000 dossiers ont été reçus jusqu'au 30 avril 2005. 7 500 AUT abrégées ont été saisies dans la base de données et toutes les AUT standard ont été traitées, parce qu'elles étaient de loin les plus importantes demandes faites par les sportifs.

La tendance relative aux AUT abrégées figure sur l'écran. Il attire l'attention du Conseil sur le fait que l'insuline apparaît dans moins d'un cinquième des demandes d'AUT standard et des AUT ont été reçues pour ce qui figure sur la liste dans la présentation. Les membres noteront que les corticostéroïdes constituent bien plus d'un tiers du total des demandes d'AUT.

L'AMA peut à présent identifier certaines pathologies communes pour lesquelles une AUT est demandée et elles sont listées dans le document avec la classification de l'OMS qui leur correspond. Il est également intéressant de noter que 70% des AUT standard sont envoyées par les ONAD et les 30% restant proviennent des FI, mais le comité s'est inquiété du fait que près d'un quart des AUT reçues étaient soit incomplètes, illisibles ou remplies de manière inacceptable ou incohérente et ont dû être renvoyées à leur expéditeur. Le processus en a été prolongé d'autant, ce qui n'est pas sans effet sur les sportifs, bien entendu.

En termes d'objectifs pour 2005, le groupe s'est efforcé de proposer un système de prise de décision renforcé en étendant son réseau de spécialistes dans le monde. Il aimerait coopérer autant que possible grâce à l'incorporation de la procédure des AUT dans ADAMS et souhaite l'élaboration de directives internationalement acceptables. L'Agence australienne de lutte contre le dopage dans le sport a déjà mis en place des directives d'excellente qualité, et son groupe espère que, dans un esprit de collaboration internationale, ses collègues australiens permettront quelles soient réutilisées et que l'AMA pourra établir un modèle cohérent d'application de la procédure des AUT au niveau international. Le professeur Gerrard va collaborer avec ses collègues australiens, qui tiennent une réunion du conseil la semaine prochaine, pour discuter de la question, et il espère pouvoir présenter un rapport favorable très prochainement.

En conclusion, son groupe estime que la procédure de gestion des AUT est pour l'instant bien établie et fonctionne dans le respect et les dispositions du Code. Il croit également qu'une procédure sérieuse de révision fonctionne, et il est fier de la cohérence et de l'harmonie des décisions du groupe. Cela a été confirmé par la première décision du TAS notée précédemment. Il espère que le groupe poursuivra sa tâche efficace, étant donné les ressources limitées du bureau de Lausanne devant le déluge des demandes d'AUT, et il tient à nouveau à remercier le Dr Garnier et son assistante médicale Mme Fre. Il répondra volontiers aux questions faciles des membres, et il sait qu'il peut compter sur le Dr Garnier pour répondre aux questions plus difficiles.

LE PRÉSIDENT demande au Dr Garnier s'il a quelque chose à ajouter.

LE DR GARNIER répond qu'il n'a rien de plus à dire, mais qu'il répondra volontiers aux questions qui lui seront posées.

M. RICCI BITTI a deux commentaires. Il souhaite soulever un point général au nom des FI et reconnaître que la question des AUT devient toujours plus importante. Certaines petites FI se plaignent du fait qu'elles doivent traiter de nombreuses AUT.

On lui a également demandé de mentionner les préoccupations que pose la hCG. Sa fédération a dû faire face à une situation cette année en relation avec le contrôle de l'hCG.

M. CABORN revient sur la question de la Liste, notant en général l'inquiétude concernant sa préparation et les trois critères auxquels elle se réfère : substance améliorant la performance, esprit du sport et santé des sportifs. Une petite discussion a eu lieu ce matin à la réunion des ministres pour savoir ce que recouvre l'essentiel du travail de l'AMA. Il estime que son succès a été son approche très claire et très concentrée, par exemple d'un côté la responsabilité objective du sportif et d'un autre la question des substances améliorant la performance. Certaines préoccupations apparaissent, en particulier concernant les contrôles hors compétition et les drogues dites « sociales ». Il est nécessaire de simplifier la Liste et de rester concentré sur ce que nombreux estiment être l'essence même du travail de l'AMA, qui est de mettre un terme à l'usage des substances qui aident les sportifs à améliorer artificiellement leurs performances.

Le secteur qui fait l'objet d'inquiétudes est celui des compléments alimentaires, et il estime que d'autres discussions à ce sujet restent nécessaires.

Sur les deux questions, il propose que l'Union européenne propose une discussion dans la deuxième moitié de l'année, ce qui, espérons-le, permettra d'apporter des informations au département Science de l'AMA et permettra la mise en forme de la Liste de 2006.

On a beaucoup travaillé dans ce domaine au Royaume-Uni, ce qui pourrait intéresser le Conseil de fondation. Son propre département a lancé des consultations l'an dernier par le biais de UK Sport. Cette consultation est en cours et elle trouvera sa conclusion cette année. Il espère faire passer cela dans le domaine public au début de 2006. Le secteur des compléments alimentaires a soulevé des inquiétudes à propos de la contamination.

Revenant au premier domaine de préoccupation, la question des drogues sociales, les contrôles hors compétition et bien entendu l'essentiel des efforts de l'AMA s'efforcent de supprimer du sport les substances améliorant la performance.

M. BESSEBERG revient sur le point 2.3 du rapport. Il se rend compte que des progrès ont été faits à propos de l'EPO. Il pensait que le département Science savait que les doses peu élevées d'EPO n'allaient pas sans poser des problèmes. L'AMA essaie-t-elle de faire quelque chose à ce sujet ? Les doses d'EPO peu élevées ne peuvent être détectées par les méthodes de contrôle actuelles.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST souhaite s'exprimer en tant que président du comité Santé, médecine et recherche et du comité Liste.

Concernant l'hCG, lorsque l'interdiction a été étendue aux sportives, il était parfaitement au courant des difficultés auxquelles se réfère M. Ricci Bitti. Ce point avait également été soulevé par les représentants australiens au Comité exécutif à la réunion de novembre 2004. On dispose de moyens scientifiques éprouvés pour différencier entre une prise d'hCG et la production endogène. Des méthodes plus simples de différenciation entre les deux sont en cours de recherche, mais, pour l'instant, on a estimé qu'il n'y avait pas de raison de modifier la Liste. On a besoin d'aide pour obtenir les bons conseils et les meilleurs instruments possibles pour faire la différence appropriée. Naturellement, la philosophie veut que l'on accepte la possibilité de faux négatifs, mais il ne pourra jamais y avoir de faux positifs.

En réponse aux commentaires formulés par M. Caborn, les critères d'introduction des substances sur la Liste ne comprennent pas l'amélioration des performances comme composante obligatoire. Il a été décidé par l'AMA que les trois critères suivants devraient être utilisés : qu'une substance aide à l'amélioration de la performance, présente un risque pour la santé et aille à l'encontre de l'esprit du sport. Deux des trois critères sont suffisants pour pouvoir introduire la substance dans la Liste. Le comité Liste a proposé que les critères d'amélioration de la performance soient obligatoires, mais cette proposition a été rejetée par l'AMA. On estime que la perception générale est que quelqu'un qui se dope est un tricheur, mais de manière stricte et légalement ce n'est pas

le cas. Si une substance est inscrite sur la Liste en utilisant deux critères comprenant le risque pour la santé et l'esprit du sport, tout peut figurer sur la Liste, car n'importe quoi peut nuire à la santé sans indication médicale de posologie. Avec les critères actuels, le comité Liste se trouve confronté à un gros problème. L'amélioration de la performance devrait-elle être un critère obligatoire ? Il croit que l'AMA serait mieux sans.

Pour ce qui est des compléments alimentaires, il approuvera toute législation qui simplifie la question. Le problème actuel est que nulle part le marché des compléments alimentaires n'est suffisamment réglementé, ce qui présente des risques manifestes pour les sportifs. On ne peut que conseiller aux sportifs d'être prudents. Il est favorable à toute initiative de réglementation du marché au niveau international.

LE DR RABIN note qu'il faut résister à l'idée que la Liste actuelle est complexe. Seule une petite partie de la pharmacopée est contenue dans la Liste.

Il précise à l'intention de M. Besseberg que la question soulevée préoccupe l'AMA également, et, à l'heure actuelle, un projet de recherche se penche exactement sur la question qu'il a soulignée. Le projet recherche comment de petites doses d'EPO pourraient maintenir l'hématocrite à un niveau donné. La première réponse de l'équipe de recherche est qu'il est possible de détecter cette substance. C'est une bonne nouvelle, mais elle demande à être confirmée.

M. YOUNG revient sur deux évolutions légales qui ont été utiles pour ce qui est de la question des bas niveaux d'EPO. La première est le document technique de l'AMA qui propose une liste plus étendue de critères, lesquels permettront de trouver un positif à partir d'un bas niveau d'EPO, et l'autre est la décision rendue par le TAS dans l'affaire Bergman, où la notion d'un pourcentage de base nécessaire de 80% n'est plus exigée.

LE PRÉSIDENT précise qu'on consulte beaucoup à propos de la Liste, et l'AMA a reçu très peu de réactions en réponse, soit parce que personne n'est intéressé, soit parce que tout le monde est d'accord pour dire que la Liste est appropriée.

Sur la question des compléments, cela relève des autorités publiques. Tout ce que les organismes sportifs peuvent faire est de prévenir les sportifs et leur personnel d'encadrement du danger, parce que les conditions d'étiquetage ne sont pas réglementées de manière satisfaisante. Autre développement qui pourrait être intéressant, celui d'un sportif contrôlé positif qui a récemment pu obtenir plusieurs centaines de milliers de dollars de dommages et intérêts d'un fabricant de compléments qui avait mal étiqueté un produit.

Quant aux critères à respecter pour qu'un produit ou une méthode figure sur la Liste, il s'agit d'une série de critères qui ont fait l'objet d'une négociation approfondie, et le consensus qui a conduit à l'adoption du Code était que deux des trois critères mentionnés précédemment constituaient une base pour introduire un produit sur la Liste. Si ce n'est pas la bonne série de critères, la question pourra être soulevée lorsque l'AMA amendera le Code. Il a toujours conseillé que l'Agence s'abstienne de le faire alors que la Convention de l'UNESCO était en cours d'élaboration et avant sa mise en vigueur. La question pourrait être soulevée à la troisième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport en 2007.

M. CABORN considère que le Président a tout à fait raison. Il n'a fait que constater qu'il régnait une certaine confusion, notamment en ce qui concerne les drogues sociales, dans les contrôles hors compétition. Est-ce utile pour lancer la discussion ? On lui a demandé si l'AMA souhaitait que l'Union européenne lance la discussion sur la question, pour pouvoir prendre une décision en connaissance de cause en 2007, parce que les drogues sociales sont sujettes à confusion et l'objet de préoccupations.

LE PRÉSIDENT ne croit pas qu'on trouvera un désaccord dans ce secteur. Chaque fois que le comité Santé, médecine et recherche et le comité Liste se réunissent, la question de savoir s'il est nécessaire de tenir deux listes se pose. L'AMA devrait-elle se poser en gardienne de la bonne conduite sociale en même temps que de celle du sport ? Il s'agit d'une importante question philosophique régulièrement soulevée.

M. BURNS fait remarquer qu'il s'agit d'une question importante pour son pays. Tout le monde ici est d'accord pour dire que ces substances illicites vont de toute évidence à l'encontre de l'esprit du sport. Il ne s'agit pas de drogues sociales dans son pays. Les gens de son pays parlent du fait que la drogue utilisée par les adolescents a diminué de 17% au cours des dernières années, et on y est parvenu en partie grâce à la prévention des risques de la marijuana, par exemple, qui est une drogue différente de ce qu'elle était il y a vingt ou trente ans. C'est une question importante pour son pays, et il est indispensable d'en discuter de manière appropriée avant de prendre une décision.

DÉCISION

Le rapport du département science est noté.

9.2 Gouvernements

LE PRÉSIDENT annonce que Mme Jansen va informer Le Conseil de fondation sur les relations avec les gouvernements. Elle est accompagnée de M. Marriot-Lloyd, qui représente l'UNESCO sur instruction du directeur général.

MME JANSEN fait une présentation PowerPoint et résume ce qui a été réalisé dans la sphère gouvernementale et ce sur quoi l'AMA travaille actuellement.

Concernant la Déclaration de Copenhague, elle compte désormais 163 signataires. Il reste 39 pays à ne pas avoir signé, dont 9 qui ont actuellement lancé le processus parlementaire.

Pour le paiement des gouvernements, la question a été couverte brièvement le matin même. Les versements se sont considérablement améliorés depuis 2003. Le nombre de gouvernements contributeurs a également augmenté : en 2002, il y avait 44 gouvernements et en décembre 2004 ils étaient 110. En 2005, 120 gouvernements ont fait des paiements.

A propos de la Convention internationale contre le dopage dans le sport sous l'égide de l'UNESCO, elle a le plaisir d'annoncer que le projet de texte final a été envoyé à tous les partenaires en mars. La prochaine étape, qui a elle aussi été abordée ce matin, est le fait que la Convention sera soumise à l'approbation de la Conférence générale de l'UNESCO à Paris en octobre. L'AMA encouragera les pays à assister à la Conférence générale et à soutenir le projet définitif pour que la Convention entre en vigueur. Les ministres des Sports seront également incités à se rendre à Paris. L'AMA encouragera le plus grand nombre de gouvernements possible à signer, accepter et ratifier la Convention avant les Jeux olympiques d'hiver de Turin. Il est nécessaire que les gouvernements déposent 30 instruments de ratification pour que la Convention entre en vigueur.

Concernant le développement de programmes antidopage, M. Koehler dirige un programme pour créer des organisations régionales antidopage dans les parties du monde où il n'y a pas actuellement de prélèvement d'échantillons. L'AMA recherche des partenariats avec les gouvernements et avec les sports pour le soutien à la création d'ORAD. Plus les pays développés pourront aider les pays en développement sur le plan pratique, mieux ce sera.

L'AMA collabore avec le secrétariat du Commonwealth, qui prend en charge trois experts dans ce domaine, en Océanie, dans les Caraïbes et en Afrique.

M. FARLEY déclare qu'il espère la poursuite de l'esprit de coopération avec l'AMA. Il se félicite des engagements en faveur de la création des ORAD. Il félicite l'AMA et remercie toutes les personnes participantes au nom de la région des Caraïbes et d'Amérique centrale. L'entité régionale permettra de fournir des services à certains des plus petits pays n'ayant pas la capacité de faire tout le nécessaire. La philosophie du « franc jeu » qui est celle de l'Agence donne aux petits pays la chance de participer sur un pied d'égalité avec les pays plus grands. Il félicite l'AMA de son excellent travail dans la région des Caraïbes.

M. CABORN revient sur la question du Commonwealth. Les ministres des Sports du Commonwealth devraient être également félicités, car ils se réunissent régulièrement, et la question de l'antidopage est l'une des priorités de leur ordre du jour. On s'est rendu compte que l'organisation s'est réellement emparée de ce problème et, en partenariat avec l'AMA, met en place une organisation très efficace et éprouvée techniquement, qui soit durable. L'échange d'expériences est très important. Une autre réunion est prévue à Melbourne l'année prochaine aux Jeux du Commonwealth. La question est de faire appel à la région, ainsi qu'aux organisations nationales, pour utiliser les compétences dans la préparation des ressources, la formation et le partage d'installations antidopage existantes. Les experts régionaux sont financés par le secrétariat du Commonwealth. Mais cela ne marchera que si le travail contre le dopage s'effectue en tenant compte du fait qu'il s'agit de proposer un terrain de jeu juste et égal pour tous les sportifs et que la tricherie ne sera pas tolérée. Il se félicite de la tâche actuellement réalisée par le secrétariat du Commonwealth et l'Organisation des Jeux du Commonwealth. D'une manière générale, il estime que l'expérience s'avère réussie.

LE PRÉSIDENT déclare que l'AMA est très reconnaissante de l'aide du Commonwealth. Les membres doivent également savoir que la France joue un rôle semblable avec la CONFEJES, notamment dans les plus petits pays d'Afrique. L'AMA bénéficie grandement de l'action des partenaires des gouvernements dans ce domaine.

LE PROFESSEUR DE ROSE est sensible aux progrès réalisés au Mexique. Etant lui-même de cette région, il est heureux que la promesse de payer les contributions ait été obtenue. Il espère que les autres pays de la région d'Amérique latine paieront également.

MME JANSEN souligne que le ministre mexicain a promis publiquement d'effectuer des versements et elle estime qu'un changement va s'opérer dans la région.

LE PRÉSIDENT demande à M. Marriott-Lloyd de transmettre les compliments de l'AMA au directeur général de l'UNESCO pour son aide dans la production rapide de la Convention. Il souhaite le succès de la Conférence générale en octobre et remercie les partenaires des sports d'avoir renouvelé leur offre d'aider au progrès de la Convention. Bien que négociée, elle n'a pas encore été adoptée, et c'est là qu'on verra si le projet tient la route.

DÉCISION

Le rapport sur les gouvernements est noté.

9.3 Observateurs indépendants

M. WADE donne un aperçu du programme des Observateurs indépendants, qui continue d'être l'une des priorités de l'AMA et sert à renforcer la confiance des sportifs, des sports et du grand public.

Une réunion des chefs d'équipe a eu lieu en février pour étudier le programme à partir des expériences et du fait qu'à Athènes le Code mondial antidopage était appliqué pour la première fois.

Il désire s'arrêter sur l'expression « Observateur indépendant » afin d'envisager si l'observation pourrait être étendue, car il semble qu'on assiste à l'émergence d'un besoin d'assistance qui dépasse l'observation à ces manifestations. Ceci a amené à concevoir un programme pilote d'audit, que M. Dielen va expliquer aux membres.

Les Observateurs seront très occupés l'été prochain et en 2006, avec les Jeux olympiques d'hiver à Turin et les Jeux du Commonwealth en Australie.

En ce qui concerne le rapport d'Athènes, l'AMA attend un compte rendu de la commission médicale du CIO devant constituer une annexe importante à ce rapport, lequel sera prêt à la fin du mois. Ensuite, il sera possible de passer à l'impression.

Les notes résumées de la réunion jointes à ce rapport pour permettre aux membres de tirer leurs conclusions soulignent certaines des difficultés que rencontre le programme des Observateurs indépendants et des attentes qui surgissent.

M. DIELEN revient sur le programme pilote qui sera mis en place au Jeux mondiaux à Duisbourg l'été prochain. Peut-être qu'audit n'est pas le bon terme. Il n'y a aucune intention de remplacer ou de changer l'étendue du programme des Observateurs indépendants. Le but est de tenter une autre approche. Ceci sera davantage une sécurité, à l'instar d'un audit de TI plutôt que financier. Il y aura une interaction sur le site pour ajouter de la valeur au programme en tant que tel. Les auditeurs ne procéderont pas au contrôle du dopage de manière active, mais observeront et aideront en cas de nécessité. Il y aura un rapport sur le programme pilote en septembre, à partir duquel une décision sera prise pour savoir s'il s'agit d'un programme que l'AMA souhaite poursuivre.

M. WALKER note que, dans le premier document sur le programme des Observateurs indépendants, il n'est pas sûr que le résumé couvre suffisamment les questions de politiques intéressantes. Il s'agit d'une opération très importante en place depuis les Jeux olympiques de 2000 à Sydney.

Certaines des questions étudiées durant la réunion de février n'ont pas reçu de réponses. Est-ce que les Observateurs indépendants sont là pour observer ou pour intervenir ? S'ils estiment qu'il est nécessaire ou si on leur demande d'intervenir, dans quelles circonstances devraient-ils le faire ? Il croit que les instructions devraient être précisées, afin que les Observateurs indépendants ne soient pas responsables de ce qui pourrait advenir. Observent-ils ou enquêtent-ils ? Ce qui est apparu, c'est que les Observateurs indépendants devraient signaler les situations dans lesquelles les responsables de l'organisation de la manifestation devraient mener une enquête supplémentaire. Avec la question d'interprétation des règles, dans quelle mesure les Observateurs indépendants doivent-ils aider à les interpréter ? Ce n'est pas non plus la raison d'être des Observateurs indépendants. Peut-être pourraient-ils faire remarquer les incohérences et contradictions dans leur rapport. Mais il n'appartient pas aux Observateurs indépendants de rédiger les règles qui résoudre les problèmes, même s'ils devraient pouvoir faire des commentaires lorsqu'ils estiment que certaines révisions sont nécessaires.

En ce qui concerne l'observation ou faire la police, on a eu un fort sentiment aux Jeux olympiques et paralympiques de 2004 à Athènes que pour des raisons accidentelles, la présence pratiquement continue des Observateurs indépendants a fait que le personnel local les a perçus comme une présence policière, postés là pour vérifier la manière dont les contrôles se déroulaient. C'est la responsabilité des organisateurs. Si les Observateurs indépendants sont considérés comme des policiers, alors ils ne remplissent pas le rôle qu'on leur a confié.

Dans quelle mesure les Observateurs indépendants ont-ils des devoirs et des responsabilités avant et après la manifestation ? C'est lié au fait qu'on se trouve désormais en présence de contrôles pré-compétition assez intensifs, et avec la popularité grandissante des appels et la durée de la procédure, la période des Jeux olympiques pourrait presque être le double de celle des contrôles pré-compétition et pourrait durer jusqu'à un an après les Jeux olympiques avec la poursuite de nombreuses procédures. Il s'agit d'un problème pratique de logistique. Il n'est pas commode que les Observateurs indépendants se trouvent là à tous les étapes des manifestations et des procédures antidopage qui se dérouleront en connexion avec une manifestation donnée.

Il est nécessaire de se souvenir de l'évolution depuis la création des Observateurs indépendants en 2000, à l'époque sans Code mondial antidopage, ni Liste, ni laboratoires accrédités, etc. Il reste possible que l'indépendance du bureau des Observateurs indépendants, organisé, géré, financé, installé et dirigé par l'AMA, soit perçue comme n'étant pas celle sur laquelle l'AMA insiste avec autant de fermeté. Il s'agit d'une question à laquelle on devra donner une réponse adéquate. Il est convaincu que le

bureau des Observateurs indépendants ne peut fonctionner correctement que sous les auspices de l'AMA. Il lui semblait qu'on avait suggéré la réalisation d'une brochure et que davantage d'informations devraient être fournies sur la manière dont les Observateurs indépendants opèrent en toute indépendance par rapport à l'AMA.

La poursuite du fonctionnement correct et approprié des Observateurs indépendants est si importante pour la lutte contre le dopage et pour l'AMA qu'il est indispensable de trouver les bonnes réponses à ce type de questions.

LE PRÉSIDENT souligne que ces points devraient être considérés, mais l'AMA devrait être attentive à ne pas déterrer un serpent juste pour le tuer. Il n'est pas sûr à quel point le conflit potentiel est perçu, mais cela devrait être étudié.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST soutient fermement le principe des Observateurs indépendants, et il estime que ce rôle très important est une sauvegarde pour les organisateurs de manifestations. Il lui semble que l'aspect le plus important est que leur rôle devrait être clairement approuvé entre les organisateurs de manifestations et l'AMA bien avant les compétitions. Il s'oppose à ce que des Observateurs indépendants interviennent dans les procédures en cours de compétition, car ils deviendraient alors opérationnels en même temps qu'observateurs de ce qu'ils font, ce qui présente un conflit d'intérêts. Il insiste particulièrement pour que le rôle des Observateurs indépendants soit précisé avant la mission concernée.

M. WADE remercie tous les intervenants de leurs commentaires. Il est sans aucun doute nécessaire d'examiner le programme des Observateurs indépendants et de renforcer son indépendance, ainsi que de mieux faire connaître son rôle et ses attentes. Les questions posées ne relèvent pas du programme des Observateurs indépendants, et l'AMA s'en occupe, d'où l'initiative pilote de Duisbourg.

En réponse au professeur Ljungqvist, M. WADE apprécie son soutien au programme. Les critères, mandats et étendue des activités sont fixés bien avant les manifestations, mais peut-être serait-il utile d'envisager comment s'assurer que tout cela est bien compris par les parties prenantes.

Améliorer les mandats et l'étendue des activités et une communication mieux adaptée, tout cela sera d'une grande aide.

DÉCISION

Le compte rendu d'activité des Observateurs indépendants est noté.

9.4 Éducation

LE PRÉSIDENT rappelle aux membres que le comité éthique et éducation est présidé par le ministre canadien des Sports, M. Stephen Owen. Ceux qui ont suivi la politique canadienne récemment comprendront son absence. M. Wade présentera son rapport.

MME NEILL présente les excuses de M. Owen de ne pouvoir assister à la réunion du Conseil de fondation. Il était hier à la réunion du Comité exécutif, mais il a dû retourner à Ottawa le jour même.

M. WADE explique que c'est avec plaisir qu'il rend compte des diverses activités du programme éducatif.

Le comité éthique et éducation, présidé par M. Owen, a récemment eu sa première conférence téléphonique, dont le procès-verbal figure sur le site Internet. Une réunion aura lieu à la mi-juillet.

Cette approche nécessite la coordination de tous les partenaires et des informations cohérentes sur l'éducation dans une approche générale. Le partenariat est essentiel, et il est nécessaire de capitaliser sur de bons programmes qui existent déjà. Divers instruments, tels que la formation d'entraîneurs, sont mis en forme et sont beaucoup plus cohérents avec un certain nombre d'activités connues comme les « stratégies

d'éducation à court terme ». Il y a bien évidemment une approche à long terme pour modifier les attitudes et les valeurs, notamment chez les jeunes, parce que c'est la solution à long terme au problème.

Il est important de comprendre que, dans le Code lui-même, l'éducation n'est pas obligatoire, même s'il s'agit d'un élément essentiel parce que, si les sportifs et le personnel d'encadrement ne comprennent par leurs droits et responsabilités élémentaires, ils vont être confrontés à des difficultés avec les aspects obligatoires du Code.

Comme les membres peuvent le constater sur l'écran, un certain nombre de programmes éthiques et éducatifs sont en cours. Le programme des symposiums sur l'éducation se concentre sur les pays en développement qui présentent des besoins en matière de développement antidopage. Il est important de s'intéresser aux sportifs et à leur personnel d'encadrement, étant donné que nombre d'entre eux ont une connaissance très limitée de leurs responsabilités de base en vertu du code. Le but de ce programme est de faire en sorte que les informations soient diffusées efficacement dans le monde entier et de proposer des conseils et de l'aide. Si des pays et des régions parviennent à prendre leur autonomie localement, il est indispensable d'assurer un bon partenariat dans ces secteurs, ainsi qu'avec les pays qui ont l'expérience et qui pourraient s'y rendre et assurer un programme de suivi.

Le symposium sur l'éducation en Uruguay, qui a eu lieu plus tôt dans l'année, a été d'une extrême importance, car l'AMA doit sensibiliser l'Amérique latine. L'Agence a été bien reçue, et il lui semble que l'audience a apprécié les efforts qui ont été faits. Des programmes efficaces sont en place, mais il reste du travail à faire pour améliorer la situation.

Le programme de partenariat pour les ressources traite de la documentation, et il est composé de deux parties. La première sert à apposer le logo de l'AMA et à approuver des documents existants, et la deuxième partie est représentée par le grand nombre d'organisations qui utilisent les documents de l'AMA du mieux qu'elles le peuvent pour leurs sportifs. L'Agence a établi un partenariat avec la FIBA, les Pays-Bas et, plus récemment, avec UK Sport. Son logo figure sur leurs documents, ce qui signifie un patronage et un soutien. D'autres organisations rejoindront bientôt à ce programme.

Sur le plan de l'organisation, le Conseil de l'Europe s'est révélé très serviable. Il a aidé l'AMA à produire des lignes directrices et il sera présent à la réunion de juillet, tout en collaborant avec l'Agence et les organisateurs de Moscou qui accueillent le symposium d'octobre. L'UNESCO et la Solidarité olympique ont été extrêmement utiles dans leur soutien aux programmes de l'AMA.

L'Agence est en train de réaliser un programme d'éducation pour les entraîneurs et pour les médecins, et elle espère lancer deux initiatives pilotes cette année avant de créer un processus plus formel pour les trois prochaines années. La formation des entraîneurs et des médecins est pour une large part insuffisante, comme Mme White l'a fait observer.

L'AMA dispose d'un certain nombre de publications, toutes destinées aux sportifs et à leur personnel d'encadrement. On est sur le point de terminer une vidéo sur les contrôles avec des dépliants d'accompagnement.

En terme de recherche, l'AMA a lancé un programme de recherche en sciences sociales et a reçu dix propositions qui satisfaisaient les conditions requises. Elles seront étudiées avant d'être présentées à l'examen du Comité éthique et éducation. Il est important d'avoir la capacité en interne d'étudier tout ce qui relève de l'éthique pour aider à la prise de décision sur les politiques et les programmes.

Un symposium sur les compléments alimentaires est prévu à Leipzig (Allemagne), les 29 et 30 septembre de cette année, en partenariat avec le CIO et les autorités sportives et gouvernementales allemandes. L'accent sera mis principalement sur la collaboration

avec les fabricants en vue d'établir des normes de qualité de production pour réduire le risque de contamination.

Les programmes destinés à la jeunesse sont primordiaux, et un site Internet facile d'accès sera un élément important pour la sensibilisation des jeunes et de leurs enseignants.

Enfin, un programme en cours d'étude, intitulé programme d'éducation culturelle à l'éthique du sport, est conçu pour permettre aux enseignants, conseillers et élèves du monde entier d'engager des discussions sur le sport de compétition dans un environnement sain et exempt de dopage.

LE DR SCHAMASCH déclare qu'après avoir entendu Mme White s'exprimer, il se demande si les messages éducatifs ne sont pas un peu trop doux. Peut-être une approche un peu plus agressive serait-elle nécessaire, avec des photographies choquantes pour montrer au public les conséquences du dopage dans le sport.

M. MOHAMMED déclare que la Liste de l'AMA est diffusée dans son pays avec des brochures sur le contrôle du dopage à l'intention des sportifs et de leur personnel d'encadrement et d'autres publications. Des séminaires d'éducation et d'information ont été organisés au cours des principales compétitions à l'intention des sportifs. Il espère que l'AMA concentrera ses efforts sur les activités éducatives, pour faire en sorte que les sportifs comme Mme White ne soient pas impliqués dans le dopage.

M. CABORN se réfère au programme britannique « 100% moi », ainsi qu'au prochain lancement de la Banque d'information mondiale sur les substances, qui est une collaboration de UK Sport et du CCES, et dont l'objectif est d'aider les sportifs à vérifier le statut des médicaments prescrits. Si une organisation souhaite avoir accès à cette base de données, il est prêt à la rendre disponible. Les ministres des Sports américain, irlandais et français ont déjà souscrit à cette base de données.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST considère qu'il est extrêmement intéressant qu'une athlète du niveau de Mme White, en 2003, ait été ignorante des dangers de prendre des stéroïdes. Qu'est-ce que cela dit à l'AMA ? Un volume conséquent d'informations a été diffusé sur la question depuis des années, mais tout le problème est de faire savoir aux sportifs que les documents sont là et qu'ils peuvent les utiliser.

M. WADE est tout à fait d'accord avec les problèmes et les risques pour la santé. Un document va être produit sur la question. Il va rencontrer les sportifs au cours des prochains jours et leur demander leur contribution sur la question.

Au sujet des commentaires formulés par M. Mohammed, il est important que l'AMA assure l'information des sportifs. Le programme de sensibilisation a été conçu à cette fin, mais il y a d'autres voies et moyens pour leur faire parvenir l'information.

Quant à la base de données mentionnée par M. Caborn, l'AMA cherche à encourager les ONAD à assumer certaines responsabilités.

LE PRÉSIDENT déclare qu'il y a un élément de l'éducation qui ne ressort peut-être pas du programme d'éducation, mais qui répondrait à l'une des questions soulevées par Mme White, qui est la responsabilité des entraîneurs. Il est très intéressant de noter que les poursuites criminelles dans l'affaire BALCO ont toutes été dirigées contre les personnes sur le devant de la scène, les entraîneurs, les fournisseurs, les distributeurs, etc. mais aucune ne l'a été contre les sportifs. Il estime que c'est un puissant message, non pas sous la forme d'un programme éducatif, mais un message tout de même.

DÉCISION

Le compte rendu d'activités du département de l'éducation est noté.

9.5 Fédérations internationales

M. DIELEN demande aux membres de se reporter au compte rendu d'activité qui figure dans leur dossier et il donne également une présentation PowerPoint sur la question des FI.

En terme de projets supplémentaires pour l'année, l'AMA poursuivra la mise en place d'ADAMS et aidera les FI à ce sujet. Il est clair qu'un autre symposium l'année suivante sera nécessaire, avec une plus grande participation des ONAD, pour s'assurer que les liens de confiance qui ont été établis à la réunion de Lausanne se poursuivront et qu'il y aura bien une coopération à l'avenir entre les ONAD et les FI.

M. RICCI BITTI estime que l'avenir de la lutte contre le dopage dans le sport repose sur les ONAD et les FI. Il remercie M. Dielen et l'encourage à poursuivre dans cette voie, parce que la continuité de la relation entre les ONAD et les FI est la clé du succès futur.

M. BESSEBERG est entièrement d'accord avec ce qui vient d'être dit, et il estime que l'Agence est sur la bonne voie avec une excellente collaboration entre les ONAD, les FI et l'AMA.

La différence entre les contrôles en et hors compétition est une question simple qui devrait être définie par les parties concernées. Il propose de se concentrer moins sur le nombre de contrôles hors compétition et de donner davantage la priorité de la somme d'argent que l'Agence voulait consacrer à son programme de contrôles hors compétition à pister certains sportifs et dans des régions du monde où peu de contrôles sont réalisés. L'AMA devrait s'efforcer de contrôler les bonnes personnes au bon moment, mais c'est différent d'un sport à l'autre.

Dans sa propre FI, il est quelque peu irrité que les contrôles hors compétition de l'AMA aient lieu dans ce qu'il définit comme des périodes de compétition.

Il conseille de ne pas s'en tenir aux statistiques et d'aller vers l'efficacité, de pister les bons athlètes au bon moment dans le monde.

M. LARFAOUI ajoute que cette coopération permettra une meilleure coordination en terme de contrôle. Certains sportifs se plaignent d'être contrôlés deux ou trois fois par différents groupes, et il est plutôt d'accord avec l'idée avancée par M. Besseberg.

LE PROFESSEUR DE ROSE indique qu'il y a davantage de contrôles en compétition que hors compétition, ce qui montre bien que ces derniers ne sont pas correctement réalisés. Il estime que l'AMA doit examiner la manière dont elle paie pour des contrôles hors compétition parce que, si elle paie par contrôle, la tendance des agences qui en sont chargées sera de les réaliser tous en même temps, c'est-à-dire lorsque les sportifs sont tous ensemble, pour des compétitions par exemple. La structure de la procédure de contrôle devrait être examinée.

M. DIELEN estime qu'il sera mieux répondu aux commentaires des membres lors du compte rendu d'activité des contrôles hors compétition, qui va être présenté par M. Andersen.

DÉCISION

Le compte rendu d'activités de la liaison avec les Fédérations internationales est noté.

9.6 Standards et harmonisation

M. ANDERSEN réfère les membres à son rapport dans leur dossier.

Concernant la gestion des résultats, le centre d'informations est une partie importante de la surveillance du respect du Code.

– 9.6.1 Compte rendu d'activité des contrôles hors compétition

M. ANDERSEN demande aux membres de se reporter aux informations contenues dans leur dossier concernant le programme de contrôles hors compétition, et donne également une présentation PowerPoint sur le sujet.

Comme précisé précédemment, l'AMA augmentera le nombre de ses contrôles hors compétition, qui passeront à 3 000 grâce à une augmentation du financement. Le but est de réaliser le plus de contrôles possible avec les ressources disponibles et de rendre compte au Conseil de fondation en novembre. Comme cela a également été discuté, il sera peut-être nécessaire de déterminer à nouveau qui devrait être contrôlé pour l'EPO.

Il assure M. Besseberg qu'il sera tenu compte de ses commentaires et que l'AMA ne dupliquera pas les contrôles effectués par les FI.

Les informations sur la localisation sont essentielles et s'amélioreront avec ADAMS, mais elles demeurent la plus grande difficulté de l'Agence pour l'efficacité des contrôles qu'elle réalise.

Un contrôle de qualité est réalisé sur ceux qui effectuent les contrôles au nom de l'AMA, et c'est un programme qui se poursuit.

Par ailleurs, un questionnaire va être envoyé aux sportifs pour obtenir, le cas échéant, leurs commentaires concernant le programme de contrôles de l'AMA.

M. BESSEBERG félicite le département de M. Andersen pour la tâche qu'il réalise, qui s'améliore d'année en année. La coopération et la coordination avec l'AMA sont excellentes. Il aimerait qu'elle assiste à des épreuves et contrôle les mêmes sportifs que ceux qui ont été contrôlés auparavant par sa fédération, simplement pour confirmer que ceux qu'elle a effectués étaient corrects.

L'AMA est sur la bonne voie, mais il lui semble que ceux qui réalisent les contrôles pour elle devraient être informés que ce n'est pas le nombre de contrôles qui compte. Le plus important est de cibler le bon moment et le bon endroit. Il estime que, dans son sport, il aurait été plus valable que l'AMA ait contrôlé les sportifs six ou sept jours avant la compétition et non un jour avant.

LE DR SCHAMASCH félicite M. Andersen et son équipe de l'excellente atmosphère de collaboration qui règne.

Le directeur général a mentionné un contrat avec IDTM, et il aimerait savoir comment IDTM participe à des contrôles hors compétition, puisque parfois IDTM souhaite réaliser tous les contrôles en même temps par mesure d'économies. Il sait que IDTM est une organisation de grande qualité, mais il souhaite en savoir un peu plus à propos du contrat.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST est conscient de la préoccupation qui s'est exprimée concernant la diminution des contrôles hors compétition au cours de l'année écoulée. L'AMA ne peut pas faire grand-chose par rapport à ce qui aurait besoin d'être fait. Lorsque l'Agence a été créée en 1999, 12 FI réalisaient des contrôles hors compétition. Le chiffre actuel est de 15, ce qui signifie que les deux tiers des FI ne font aucun contrôle hors compétition. Le défi majeur pour l'AMA est d'obtenir que le nombre de contrôles hors compétition réalisés par les FI augmente.

Il faut souligner le coût des contrôles hors compétition et du budget à cette fin. On a cité 170 000 analyses réalisées chaque année, et certaines sont des contrôles à double. Dès lors, il y a probablement 150 000 sportifs qui ont été contrôlés en tout. C'est un chiffre peu élevé à son avis, mais c'est un fait. Son propre sport en a effectué 15 000. Au moins les deux tiers de ces contrôles devraient être des contrôles hors compétition. On peut espérer que 100 000 contrôles hors compétition seront réalisés et pour un coût moyen de USD 300 par contrôle pour un menu standard, soit un coût de USD 30 millions pour disposer d'un programme de contrôles hors compétition, et, si on inclut le contrôle de l'EPO, cela passe à USD 60 millions. L'AMA dispose d'un budget total de USD 20

millions. C'est donc quelque chose qu'elle ne pourra jamais prendre en charge. Les FI doivent donc s'arranger pour que les contrôles et programmes hors compétition soient en vigueur pour le haut niveau international, et les ONAD pour que ces programmes s'appliquent au haut niveau national. Dès lors, cela fait peu de différence si l'AMA fait passer ses contrôles de 2 400 à 3 000. Il est complètement d'accord avec M. Besseberg. L'Agence ne devrait pas regarder les chiffres, mais effectuer les bons contrôles au bon moment sur les bons sportifs. Effectuer les contrôles de l'EPO signifiera automatiquement qu'il ne sera pas possible d'augmenter le nombre des contrôles pour les menus d'analyse standard. Cette question doit être mise en perspective. L'AMA doit signaler clairement aux FI que ce sont elles qui doivent effectuer les contrôles hors compétition et affecter les sommes nécessaires. Il sait que certaines FI attendent que l'AMA réalise les contrôles hors compétition pour elles, ce qui ne fait partie ni de la philosophie ni du budget de l'AMA.

M. RICCI BITTI signale que, malheureusement, la majorité des FI attend que l'AMA résolve le problème du contrôle hors compétition.

Il estime que la nature des contrôles hors compétition est difficile à gérer, avec de nombreux obstacles à surmonter.

M. ANDERSEN remercie M. Besseberg de ses critiques positives et constructives, dont il sera tenu compte. L'AMA tentera de planifier les contrôles correctement.

L'AMA n'est pas contrainte d'avoir des contrôles approximatifs réalisés par ses agences de contrôles. Elle est facturée par contrôle et elle commande des contrôles spécifiques onéreux, car si elle doit voyager pour se rendre auprès d'un sportif dans une partie reculée d'un pays elle le fera. C'est donc la qualité plutôt que la quantité qui est retenue, mais le nombre de contrôles augmentera si possible lui aussi.

Il remercie le Dr Schamasch de ses aimables paroles. L'AMA planifie déjà les contrôles en vue des Jeux olympiques de Turin.

L'AMA a un contrat avec IDTM, le même que celui qu'elle a avec n'importe quelle ONAD. C'est un contrat commercial, mais c'est elle qui décide où les contrôles seront réalisés.

Il est d'accord avec le professeur Ljungqvist que le programme de contrôles de l'AMA n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan. Il est supposé venir s'ajouter à tous les autres programmes réalisés. Il est nécessaire de développer les capacités des FI et des ONAD pour exécuter davantage de contrôles.

LE PRÉSIDENT déclare que, si on considère qu'il y a 35 FI et que la contribution versée par le mouvement sportif (le tiers provenant des FI) s'élève à USD 3,5 millions, cela revient à USD 100 000 par sport. Qu'une FI puisse penser qu'il s'agit d'une réponse adéquate au problème du dopage est outrageant. Si elles croient que l'AMA va se charger des contrôles hors compétition pour la somme d'argent qu'elle reçoit, mieux vaut qu'elles abandonnent cette idée, et les représentants des FI autour de cette table voudront bien transmettre ce message à leur sport.

DÉCISION

Le compte rendu d'activités sur les contrôles hors compétition est noté.

– 9.6.2 Programme de développement antidopage

M. KOEHLER demande aux membres de se reporter aux rapports figurant dans leur dossier, et il leur fournit une brève présentation générale PowerPoint des activités réalisées à l'heure actuelle.

Il existe un concept dont la mise au point est en cours, et il sera approfondi avec l'ASOIF, d'autres membres du Mouvement olympique et les FI. Ce concept vise à créer une organisation propre aux FI et contrôlées par elles. Elle sera utilisée pour la

planification et la coordination des contrôles, la collecte des informations sur la localisation, l'examen des AUT et la gestion des résultats. Il prévoit un prochain compte rendu une fois que l'AMA aura rencontré les FI sur ce sujet.

M. CABORN demande quel rôle le secteur privé joue dans le financement de l'AMA. Serait-il possible de prendre contact avec les principaux laboratoires pharmaceutiques ? Y a-t-il une possibilité de créer un fond qui serait soutenu par le secteur privé ? Il devient évident dans de nombreux pays que le secteur privé considère de plus en plus le sport comme un moyen de faire valoir une responsabilité d'entreprise et sociale. Les secteurs dont il est question pourraient être considérés avec sympathie par les principaux fabricants de médicaments. Par exemple, la Barclay's Bank au Royaume-Uni a accordé récemment £30 millions à une fondation de football pour investir dans le sport au niveau de la base.

LE PRÉSIDENT considère que le potentiel du secteur privé est considérable. Lorsque la question a été soulevée la première fois, il voulait préciser que les fonds du secteur privé représenteraient des financements sur plusieurs exercices. Mais les deux groupes de partenaires ont déclaré que si l'AMA allait lever des fonds à l'extérieur, ils réduiraient leurs contributions. C'est une question qui nécessite d'être de nouveau abordée. Le gisement est bon.

DÉCISION

Le compte rendu d'activités sur le développement de programmes antidopage est noté.

9.7 Communication

MME HUNTER demande aux membres de se reporter aux activités du département de la communication décrites en détail dans le rapport figurant dans leur dossier.

M. BURNS félicite le président et le directeur général pour l'excellent choix que représente la nouvelle directrice de la communication, et il félicite également Mme Hunter de ce qu'elle a déjà accompli.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST félicite l'AMA du numéro du magazine sur le dopage génétique. Il s'agit d'un très bon exemple d'une publication sur un sujet très compliqué présenté de manière très abordable. L'un des pères de la recherche sur le dopage génétique a déclaré à la fin de son interview que si les sportifs et le public se rendent compte que la détection du dopage génétique sera possible à l'avenir, ils seront assez surpris.

DÉCISION

Le compte rendu d'activités de la communication est noté.

9.8 Bureaux régionaux

– 9.8.1 Lausanne

M. DIELEN souligne que la plupart des activités du bureau européen ont été reprises sous d'autres points de l'ordre du jour. Il demande aux membres de se reporter au rapport qui figure dans leur dossier et qui détaille intégralement ces activités.

DÉCISION

Le compte rendu d'activités du bureau régional européen est noté.

– 9.8.2 Tokyo

M. HAYASHI met brièvement au courant les membres des activités du bureau et leur demande de consulter le rapport qui est dans leur dossier avec tous les détails des actions entreprises par le bureau Asie/Océanie.

M. WATANABE explique que l'une des principales questions en Asie est d'augmenter la reconnaissance des activités antidopage par les gouvernements. Le bureau régional Asie/Océanie est très utile pour sensibiliser à cette question.

DÉCISION

Le compte rendu d'activités du bureau régional Asie/ Océanie est noté.

– 9.8.3 Le Cap

M. SWIGELAAR informe les membres qu'un rapport détaillé figure dans leur dossier concernant les activités du bureau régional africain. La liaison avec tous les partenaires du continent et la coordination de l'ensemble des activités de l'AMA demeurent la principale activité du bureau.

M. MOHAMMED informe les membres qu'un programme au Nigeria est parvenu à un certain niveau. Le laboratoire antidopage est presque prêt et on s'attend à ce qu'une demande d'accréditation soit très prochainement envoyée à l'AMA. Le laboratoire, lorsqu'il sera complètement opérationnel, servira le Nigeria et les autres pays de cette région.

LE PROFESSEUR DE ROSE rappelle qu'il y a quatre pays lusophones en Afrique.

M. KALTSCHMITT ne souhaite pas critiquer les bureaux d'Afrique, d'Asie et d'Europe, mais il ne voit pas la grande avancée qu'en tire l'AMA. La participation à des rencontres sportives, c'est bien, mais il note que seuls dix pays d'Asie ont payé leur contribution jusqu'à présent, et, en Afrique, 23 sur 54 se sont acquittés de ce qu'ils devaient. Il lui semble qu'il y a lieu de réfléchir à la manière pratique dont l'AMA pourrait aider ces bureaux à parvenir à leurs fins. Il ne peut pas recommander ce qu'il y a lieu de faire, mais il lui semble que l'éducation est très utile. Les responsables devraient davantage étudier comment les bureaux régionaux pourraient mieux soutenir les programmes de l'AMA.

LE PRÉSIDENT considère qu'il s'agit d'une question qui fait l'objet d'études constantes pour tenter de voir comment tirer le meilleur parti de ces bureaux régionaux. La conclusion est que l'AMA doit rester au niveau du terrain, et qu'au moins au début, avec les gouvernements, les ONAD, les CNO et les FN, il est indispensable d'être présent pour élever le niveau de compréhension générale de ces problèmes. C'est pourquoi un bureau sera créé en Amérique latine. Il s'agit d'une question en cours de traitement, et il est appréciable qu'elle soit soulevée à la réunion du Conseil de fondation.

LE PROFESSEUR DE ROSE estime que le bureau devrait être connu sous le nom de bureau d'Amérique du Sud plutôt que bureau d'Amérique latine, car l'Amérique latine comprend d'autres pays.

LE PRÉSIDENT déclare que le bureau sera situé à Montevideo, Uruguay.

LE PROFESSEUR DE ROSE répond qu'il n'est pas juste de dire que ce sera un bureau d'Amérique latine, car il ne comprend pas l'Amérique centrale, les Caraïbes et le Mexique.

LE PRÉSIDENT a bien compris la remarque du professeur de Rose.

M. OTHMAN SAID estime que le bureau régional de sa région fait plus que sa part dans la tâche qu'implique la lutte contre le dopage.

DÉCISION

Le compte rendu d'activités du bureau régional
africain est noté.

10. Divers /Prochaines réunions

10.1 Kelli White

LE PRÉSIDENT informe les membres de l'occasion qui leur est donnée aujourd'hui de rencontrer l'athlète Kelli White, qui a représenté les Etats-Unis dans les épreuves du 100 et 200 mètres. Elle a été contrôlée positive aux Championnats du monde de 2003 à Paris pour un stimulant interdit, le modafanil, et en conséquence ses médailles d'or du 100m et du 200 m des championnats du monde lui ont été retirées et elle a reçu une sanction de deux ans de suspension. Elle a par la suite admis avoir fait usage d'EPO et de THG, nouveau stéroïde jusqu'alors indétectable. Elle a demandé de venir en parler à Montréal. Il ne sait pas s'il y a des limites aux questions qui peuvent être posées, mais il est certain que Kelli White répondra volontiers à certaines d'entre elles. Il remercie Mme White de s'être déplacée.

MME WHITE souhaite commencer par remercier le Président et le Conseil de fondation de l'avoir invitée à participer à cette réunion. Elle se félicite de la possibilité qui lui est laissée d'aider à la lutte contre le dopage dans le sport.

Très jeune, elle a commencé à courir, elle devait avoir dix ans. C'est à cette époque qu'elle a rencontré son entraîneur, Remi Korchemny. Elle est ensuite allée au collège, où elle est devenue une très bonne athlète, et elle a décidé de passer professionnelle en athlétisme. Elle retournée chez elle pour s'entraîner avec M. Korchemny, et c'est alors qu'elle a été présentée à M. Victor Conte, qui, comme chacun le sait, est le président de BALCO. M. Korchemny lui a proposé de prendre des compléments alimentaires pour soutenir ses performances et elle ne s'est pas rendu compte à ce moment là que cela voulait également dire prendre des stéroïdes. On lui a donné un mélange de vitamines et de protéines, des frappés dans lesquels il y avait ce qu'on allait connaître sous le nom de THG en décembre 2000. Deux semaines après qu'elle eut reçu le paquet, le laboratoire lui a expliqué que ce qu'il avait appelé de l'huile de lin était en fait de la THG, et que si elle ne prenait pas les suppléments correctement, elle pourrait être contrôlée positive à un test pour les stéroïdes. Alors elle a arrêté la THG, tout en continuant à prendre tout ce qui lui avait été donné depuis. En 2001, elle a obtenu d'excellents résultats en compétition. En 2002, elle a été blessée à de nombreuses reprises et elle n'était pas sûre de ses performances en 2003. Avec son entraîneur, elle s'est décidée à retourner voir M. Conte, et c'est là que celui-ci lui a préparé un plan de compléments à prendre pour l'aider à devenir la femme la plus rapide du monde. Elle s'est décidée pour un mélange de THG et de ce qui était connu comme « la crème », un agent masquant de la THG. Elle a également choisi de prendre de l'EPO et, avec un ensemble de produits de pré-compétition composé d'un mélange de différentes pilules, il y avait également un stimulant qui devait être pris avant la compétition. Elle a commencé le programme en mars 2003 et l'a poursuivi durant quatre mois jusqu'aux championnats du monde, où elle a été contrôlée positive au modafanil.

Lorsque l'histoire BALCO a été découverte, elle a admis avoir utilisé les compléments comme elle vient de le mentionner pour améliorer la performance et elle a accepté une sanction de deux ans.

Elle souhaitait parler des raisons qui l'ont poussé à faire ce qu'elle a fait. Non seulement c'est parce qu'elle a subi la pression de son entraîneur, mais aussi parce qu'elle se comparait aux autres athlètes qui l'entouraient et qui avaient d'excellents résultats en compétition alors que ce n'était pas le cas par le passé. Il y avait cette fille, Michelle Collins, dont elle savait qu'elle avait été au régime BALCO. Elle le savait, parce que M. Conte le lui avait dit. Elle a également été sanctionnée pour dopage et pour sa participation dans le scandale BALCO. Elle est convaincue que c'est M. Conte qui a fait de

Michelle Collins la femme la plus rapide du monde. C'est ce qui l'a poussée à obtenir de meilleurs résultats, puisqu'elle savait que jusque-là Collins était facile à battre. Mais ensuite, les résultats auxquels parvenait Collins ont fait que pour la battre et rester dans la course avec elle, il est devenu indispensable de passer à autre chose. Son entraîneur lui avait toujours dit qu'il était indispensable de prendre ces substances, que tout le monde autour d'elle le faisait, qu'elle était pratiquement la seule à ne pas le faire et qu'elle était folle de ne pas le faire.

En 2003, elle a passé 17 contrôles antidopage en et hors compétition et elle n'a jamais été inquiétée, parce qu'à ce moment-là la THG était indétectable. M. Conte utilisait la THG depuis tellement longtemps et elle n'avait jamais vu aucun athlète être contrôlé positif pour cette raison. L'EPO n'était contrôlée à l'époque que sur les athlètes qui couraient dans les épreuves de 400 m ou des distances plus longues. Comme elle était sprinteuse, elle ne se sentait pas concernée par les contrôles de l'EPO. Le stimulant est arrivé au cours de cette saison mais, là encore, elle a passé les contrôles sans problèmes.

Pour lancer un vrai combat contre le dopage dans le sport, elle estime qu'il serait nécessaire de disposer d'autres méthodes de détection. Après avoir parlé avec d'autres sportifs qui se sont retrouvés dans la même situation et qui souhaitent aider l'AMA et USADA, elle a noté qu'on pourrait donner davantage d'informations sur le système, et il reste beaucoup à faire pour qu'il fonctionne correctement.

Il est également nécessaire de réévaluer les entraîneurs, leurs rôles et responsabilités, pour tenir les substances hors du sport. Beaucoup de sportifs ignorent comment démarrer un tel programme, et elle pense qu'un grand nombre d'entraîneurs proposent ce type de choses à leurs athlètes. Nombre d'entraîneurs aussi sont parfaitement connus pour faire ce type de choses. Il y a beaucoup de rumeurs et de spéculations et on peut arriver à savoir ce que font certains sportifs.

Elle aimerait revenir à l'athlétisme et regrette profondément ce qu'elle a fait. Elle a pris la responsabilité de son rôle dans cette histoire. N'empêche, elle a l'impression que sa fédération lui met une série de petits obstacles pour tenter de la décourager à revenir dans le sport. Elle espère que ce n'est pas le cas, et elle pense qu'elle pourrait être un atout dans la lutte contre le dopage et démontrer au monde qu'on peut gagner sans se doper.

LE PRÉSIDENT souligne à l'intention des membres qu'il s'agit pour eux d'une occasion unique de profiter de la présence de Mme White pour poser leurs questions.

M. YOUNG remercie Mme White d'être venue à la réunion. Il lui semble important que le groupe sache le rôle qu'elle a joué dans l'affaire BALCO. USADA a obtenu les documents BALCO (9 000 pages) grâce à une ordonnance du Sénat des Etats-Unis par un vote unanime, mais ces boîtes de documents volumineuses ne disent pas exactement toute l'histoire. Des procès ont été intentés contre un certain nombre d'athlètes avant les Jeux olympiques d'Athènes et il y a eu un déni tout autour. Mme White a été la première athlète à admettre qu'elle prenait des substances interdites, ce qui a incité d'autres sportifs à eux aussi se dénoncer et admettre ce qu'ils avaient faits. Elle a témoigné dans le procès de Michelle Collins et elle le fera encore dans deux autres procès cet été. Il s'agit d'une contribution très importante de sa part à la lutte contre le dopage, et ce n'est pas une chose facile ni populaire à faire.

L'un des autres éléments d'information qu'il a personnellement trouvé captivant est ce qui est arrivé à Mme White physiquement et les effets sur sa santé.

MME WHITE répond qu'elle a fait l'expérience d'un cycle menstruel toutes les deux semaines pendant six semaines. Elle a souffert d'acné sur la poitrine, les épaules et le visage et sa voix a changé, devenant rauque au point qu'elle donnait l'impression qu'elle faisait un effort pour parler. Elle a aussi souffert de pression sanguine élevée.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST remercie Mme White de s'être dénoncée. Il préside la commission antidopage de l'IAAF et il est celui qui l'a déclarée positive au modafinil à

Paris. En ce qui concerne l'explication qu'elle a donnée pour avoir pris la substance à Paris, était-ce vrai ? Elle a fait référence à des troubles d'ordre médical. Est-ce que cette prétendue maladie était vraie ou pas ?

Comment s'est-elle sentie après avoir remporté les deux épreuves à Paris sachant ce qu'elle avait fait ? Était-elle heureuse ou a-t-elle ressenti autre chose ?

MME WHITE déclare que l'histoire du modafanil a été concoctée par M. Conte. Elle a contacté le médecin avec lequel M. Conte avait travaillé, le Dr Goldman, qui a écrit qu'elle l'avait consulté pour narcolepsie, ce qui bien entendu n'était pas vrai. Elle ne savait pas à quoi servait le modafanil à ce moment-là.

Quant à la deuxième question du professeur Ljungqvist, après sa victoire du 100 m elle était heureuse. Ensuite, après avoir remporté le 200 m et avoir battu les autres concurrentes avec un tel écart, elle savait que ce qu'elle venait de faire n'était pas juste pour les autres filles, quelque soit ce qu'elle estimait pouvoir faire ou non. Elle a marché hors piste en ne se sentant pas bien et elle admet que c'est extrêmement pénible.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST remercie Mme White de sa réponse très franche à ses questions. Mme White a déclaré qu'elle avait passé des contrôles et ensuite a été contrôlée positive à Paris. Quelle a été sa réaction en apprenant qu'elle était positive ?

MME WHITE lui répond qu'en se rendant à la finale du 100 m sur la piste d'échauffement, elle s'est demandée si elle devait prendre le modafanil ou non à Paris. Elle n'ignorait pas qu'il était interdit, mais elle ne savait pas qui allait effectuer les contrôles. On lui avait dit que l'IAAF effectuait les contrôles, qu'elle ne figurait pas sur la liste de l'IAAF, et son entraîneur lui a dit qu'il était sûr et certain que cela ne posait pas de problème de prendre la substance. M. Conte lui a assuré la même chose. Elle a fait confiance à leurs conseils et a pris la substance. Elle n'avait pas besoin de la prendre, mais elle a pensé à ce moment-là que c'était une façon de garantir qu'elle gagnerait. Elle a pris une très mauvaise décision.

M. FARLEY souligne que Mme White a mentionné qu'il y avait trois choses sur lesquelles se concentrer pour aborder la question du dopage dans le sport : de meilleurs contrôles, les entraîneurs et la question de la culture sportive. Mme White a expérimenté cette culture moderne du sport. Quels sont les aspects qu'elle pourrait désigner qui permettraient de se débarrasser de cette vision pernicieuse selon laquelle tout le monde a besoin d'un petit coup de pouce pour parvenir au sommet du sport de haut niveau ?

MME WHITE répond que les raisons sont très différentes en fonction des personnes. Elle estime que l'argent est le principal motif. En athlétisme, tous les athlètes ne sont pas payés de la même manière et il est difficile de vivre de ce sport. L'appât du gain incite énormément de monde à se hisser au sommet.

Quant aux punitions, elle estime que deux ans représentent une bonne punition, mais cela devient vraiment difficile quand il s'agit d'une carrière et d'un retour à la compétition. Elle connaît des cas positifs de l'an dernier dont l'histoire n'a pas été divulguée. Il est nécessaire de faire des exemples de tous ceux qui sont pris, car cela dissuadera probablement plus de monde.

M. KRECKÉ a énormément apprécié la manière dont Mme White a répondu aux questions. Elle a dit qu'elle souhaitait retourner à la compétition. Pense-t-elle honnêtement qu'elle a une chance, sachant ce qui se passe dans ce sport ? Qu'en est-il de la motivation, connaissant les barrières qui ne devront jamais être de nouveau franchies ?

MME WHITE estime qu'en 2001 et 2002, elle faisait partie des dix meilleures athlètes du monde dans les deux épreuves, sans toutes les substances qu'elle a prises ensuite. La conduite qui a été la sienne est principalement due à son entourage, dont les objectifs à son égard étaient plus élevés que ce qu'elle voulait pour elle-même. Son retour à l'athlétisme sera la compétition, mais pas pour le plus haut niveau. Elle connaît des athlètes qui sont allés aux championnats du monde et aux Jeux olympiques sans prendre

de substances dopantes. Elle sait comment faire et elle est motivée pour démontrer qu'il est possible de gagner sans substances améliorant la performance.

M. CRAVEN note que Mme White a été incitée à prendre des substances dopantes parce que son entourage en prenait et elle a suivi le mouvement. Combien de tricheurs y a-t-il dans son sport purement attirés par l'argent ? Est-ce que la grande majorité des athlètes trichera à tout prix parce qu'il est naturel de le faire ? Il ne croit pas que les athlètes soient des tricheurs naturels. Il estime que ce qu'ils veulent, c'est un sport propre.

MME WHITE considère que les gens sont naturellement intègres et que c'est ce qu'on leur enseigne. Elle ne croit pas qu'on se réveille un matin et qu'on décide de se mettre à tricher. Le problème, c'est de traiter avec l'entourage. Il y a de nombreux facteurs en jeu. Par exemple, une fois qu'elle a commencé à mieux courir, elle a noté des choses telles que davantage d'argent, de meilleures chambres d'hôtel, de meilleurs couloirs de course, de meilleurs moyens de transport pour se rendre à l'aéroport, etc. C'est ça qui fait la différence, et c'est ce qui motive et incite à faire ce qu'elle a fait. Les athlètes qui gagnent sont bien mieux traités que ceux qui perdent. Cela va jusqu'aux moindres choses, par exemple le fait que les athlètes qui ont gagné sont transportés de l'échauffement au stade principal et les autres athlètes sont censés s'y rendre à pied. Ce n'est pas juste.

M. CRAVEN reconnaît que, dans cet environnement, il semble bien qu'il y ait des avantages à suivre le mouvement.

MME WHITE estime que c'est vraiment le cas. Elle pense également qu'il y a des gens qui font des choses sous l'effet des stéroïdes. Il y a une énorme utilisation de stimulants. Les niveaux sont vraiment différents en fonction de ce à quoi les athlètes veulent parvenir. Cela dépend également des différentes épreuves du sport en question, et il y a une pression considérable pour devenir la coureuse la plus rapide du monde, parce que le 100 mètres est une course extrêmement prestigieuse.

M. STOFILÉ a été intéressé par l'intervention de Mme White. Il n'a pas de question à lui poser, mais souhaite noter plusieurs points qui se rapportent à ce qu'elle a dit. Ce qu'elle a déclaré confirme une intuition exprimée à Athènes en août dernier, selon laquelle, en ne sanctionnant que les sportifs, l'AMA ne faisait qu'attraper l'écume. Les vrais coupables sont les entraîneurs et les directeurs. Mme White a dit qu'elle avait été amenée à prendre des produits dopants par son entraîneur. Nombreux sont les jeunes qui tombent dans le piège du fait de leur ignorance.

Mme White a souligné que les contrôles effectués pour la détection des substances devaient continuer à s'améliorer. Si les contrôles échouent à détecter certaines substances, et les tricheurs le savent, cela ne fera que les encourager. Il sait que de nombreuses personnes ont rencontré de sérieux ennuis après avoir pris à tricher.

L'intensification de l'éducation et la défense d'un sport propre sont des impératifs. Il a rappelé aux membres la veille le rôle qu'ils ont joué, en tant que gouvernements et FI, en participant à ces activités. Le problème existe depuis des dizaines d'années, nombre de décideurs étaient au courant et pourtant ils l'ont laissé se développer. Il est indispensable d'affiner les mécanismes de détection et non pas de se confiner aux seuls athlètes.

MME ELWANI est très heureuse de la présence de Mme White à la réunion. En tant que représentante des sportifs, elle est toujours prête à entendre les repentis. Mme White est la bienvenue parmi les représentants des sportifs si cela peut lui être utile.

Elle estime que la confiance entre les sportifs et leurs entraîneurs est un lien très important pour remporter des succès. Qu'est-ce que Mme White a pensé de son entraîneur et de l'éthique qu'il lui a enseignée ? A-t-elle des conseils à donner aux jeunes sportifs qui ne sont peut-être pas dans les dix meilleurs et qui envient les dix meilleurs ? Est-ce qu'elle pense que chaque sportif dans les dix meilleurs se dope ? Ou bien que les sportifs peuvent parvenir dans les dix meilleurs sans se doper ? Que pourrait-on faire à

propos des entraîneurs, et comment le message selon lequel ils seront punis comme les sportifs pourrait-il leur parvenir?

MME WHITE répond qu'elle ne parle plus à son entraîneur. Elle n'a pas été surprise quand il lui a proposé de prendre des produits dopants. La rumeur existait que c'était le genre d'entraîneur à le proposer, mais elle savait également que c'était un bon entraîneur. Elle a d'abord été plutôt blessée, parce que cela impliquait qu'elle n'avait pas suffisamment de qualité pour y parvenir sans drogue et qu'elle avait besoin d'aide. Après beaucoup de pression et d'arguments, elle a finalement accepté, et la proposition a réellement bien fonctionné. Elle ne lui parle plus parce qu'il continue de nier sa participation dans toute l'histoire, ce qui la déçoit, et qu'il continue d'entraîner d'autres sportifs, et elle ne peut pas croire que ce soit très bon pour le sport. Son entraîneur croyait en la victoire à tout prix, ce n'est pas ce en quoi elle croyait.

Concernant la question à propos des sportifs dans les rangs moins élevés, nombreux sont les athlètes qui parlent ouvertement de leur dopage et ont déclaré qu'ils auraient fait ce qu'elle a fait s'ils avaient su comme avoir accès à ces substances. Elle tente de décourager les athlètes, car elle sait le prix à payer pour cette erreur.

La victoire sur le dopage peut être remportée, mais il y a aussi ce qui se rapporte à la justesse des contrôles du dopage. Elle estime que les Etats-Unis ont un système efficace. Les programmes des autres pays ne sont pas si sophistiqués, et elle pense que les gens sont informés de l'arrivée des contrôleurs inopinés. Il est indispensable de regarder les chiffres dans les divers pays et qui est contrôlé. Il n'est pas correct que les sportifs de niveau moins élevé soient constamment contrôlés, car elle n'est pas persuadée qu'il s'agisse d'une bonne représentation des sportifs qui utilisent le dopage. Les chiffres ne font bon effet que sur le papier.

Quant aux entraîneurs, elle a beaucoup de ressentiment à leur égard. M. Korchemny était supposé être un entraîneur de l'équipe des Mondiaux en salle de 2004 et ce poste lui a été retiré. Mais il y a maintenant un entraîneur de l'équipe des championnats du monde dont tous les athlètes ont été testés positifs pour une raison ou une autre et à un moment ou à un autre. Ce n'est pas correct. Qu'est-ce que cela enseigne aux athlètes ?

LE DR RABIN souligne que Mme White a fait savoir qu'on lui avait donné une liste de substances et qu'on lui a demandé d'en choisir quelques-unes. C'est intéressant, car cela montre qu'il y a quelqu'un à même d'établir une liste à partir des règles de l'AMA et qui a essayé de les court-circuiter. Est-ce que Mme White possède des informations sur l'origine de la liste et comment elle lui a été soumise ? Est-ce qu'on lui a donné des conseils concernant les substances figurant sur cette liste ? Il est très surpris que personne ne l'ait informée des risques associés à ce type de substances figurant sur la liste, en particulier des substances qui n'ont jamais été correctement contrôlées pour la consommation humaine.

MME WHITE répond qu'une fois que l'ensemble de l'épreuve a été terminée et qu'elle a lu les effets de l'usage des stéroïdes, elle a été très choquée et surprise, mais elle n'avait jamais été mise en garde contre les dangers. On lui a toujours dit que rien ne serait fait contre sa santé. Elle connaissait son entraîneur depuis treize ans. La seule chose contre laquelle on l'avait mise en garde était l'usage de l'EPO et l'importance du danger que cela pouvait représenter. On lui avait dit de boire beaucoup d'eau et c'est à peu près tout. Le système est très sophistiqué. Dans son cas, cela impliquait un entraîneur, un pharmacologue, la personne qui prétend avoir prescrit le modafanil, qui est un médecin, et nombre d'autres personnes qui rendent l'organisation de ce type de choses possible. Un grand nombre de recherches ont été faites, et des contrôles sur les sportifs, pour voir ce qui marche ou non. On lui a donné une quantité de stimulants à essayer. Quant au dosage de la THG, tout cela était expérimental, ce qui est plutôt effrayant quand elle y repense.

LE PRÉSIDENT remercie Mme White de s'être déplacée. Il apprécie son honnêteté et la remercie de leur avoir procuré un aperçu du monde réel. Il lui souhaite de pouvoir se

réinsérer avec succès, ce qui serait une bonne leçon pour les autres sur la juste façon de procéder.

10.2 Conclusion et prochaines réunions

LE PRÉSIDENT souligne combien la réunion a été excellente. De nombreux points ont été abordés. Il remercie les membres du Conseil de fondation de leur préparation et de leur participation. L'AMA mûrit et la question du dopage dans le sport fait à présent l'objet d'un grand intérêt de la part du public, et ce dans une large mesure du fait du travail des partenaires, qui mettent en avant ces questions. Le directeur général et l'équipe administrative de l'AMA ont préparé d'excellents documents pour cette réunion, ce qui a rendu le travail plus facile.

DÉCISION

Réunion du Comité exécutif le 20 septembre 2005, réunion du Comité exécutif le 20 novembre 2005, réunion du Conseil de fondation le 21 novembre 2005.

La séance est levée à 16h30.

POUR APPROBATION

RICHARD W. POUND, QC
PRÉSIDENT DE L'AMA